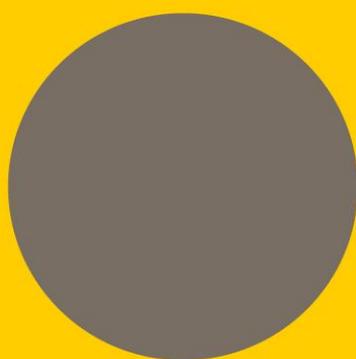


bpifrance

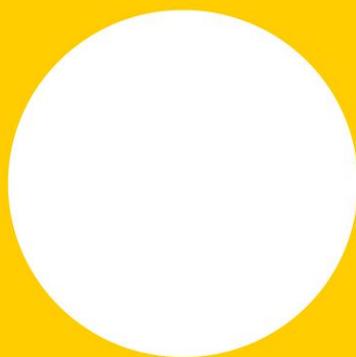
SERVIR L'AVENIR



RAPPORT ANNUEL

**Bpifrance
Participations**

2019



SOMMAIRE

1. MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL	3
2. CHIFFRES CLES	4
2.1. Bilan 2019	4
2.2. Capital et actionnariat au 31 décembre 2019	4
3. RAPPORT DE GESTION	5
3.1. Rapport d'activité	5
4. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	29
4.1. Gouvernance	29
4.2. Mandats	31
4.3. Rémunérations des administrateurs et de la Direction générale	32
4.4. Conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce	33
4.5. Délégations en matière d'augmentation de capital	34
4.6. Choix des modalités d'exercice de la direction générale	34
5. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE	34
6. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE	37
6.1. Organigramme capitalistique simplifié du groupe Bpifrance	37
6.2. Organigramme fonctionnel	38
6.3. Organigramme du réseau	39
7. RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	40
8. COMPTES SOCIAUX + NOTES	41
9. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	59
9.1. Rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019	59
9.2. Rapport sur les conventions réglementées	64
10. ANNEXES :	76
10.1. Liste des filiales et participations au 31/12/2019	76
10.2. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019	77



1. MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL



2019 a été pour Bpifrance une année de profond renouvellement, la Banque couvrant désormais de nouveaux publics (chercheurs, créateurs, entrepreneurs des quartiers, fonds souverains), et à nouveau une année record au service du financement de l'investissement et de la croissance des entreprises.

La banque a activement soutenu l'investissement des entreprises en mobilisant, aux côtés des banques privées, son offre de crédits d'investissement (8,1 Md€ en 2019, +8,0 % par rapport à 2018). Bpifrance a veillé à porter son action prioritairement sur des domaines (ex. international, financement de l'immatériel) et secteurs (ex. transition énergétique et environnementale) insuffisamment couverts par le marché. En mobilisant son offre de garantie (8,5Md€ de crédits bancaires garantis en 2019, au bénéfice de près de 60 000 entreprises bénéficiaires), Bpifrance a eu une action

massive de soutien au développement de l'offre privée de crédits sur les segments les plus risqués (ex. création, TPE).

Bpifrance a déployé 1,3 Md€ de ses aides et financement à l'innovation (subventions, avances remboursables et prêts à taux zéro), en hausse de 8% par rapport à l'an passé. Cet accroissement s'explique par la mise en œuvre du plan DeepTech en direction des chercheurs entrepreneurs de la DeepTech, grâce aux ressources issues du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie.

Dans un environnement économique toujours favorable en 2019, le groupe a mobilisé tout l'éventail de ses dispositifs d'investissement en fonds propres afin de soutenir les projets de croissance des entreprises. Les investissements en fonds propres ont ainsi atteint 2,5 Md€ en 2019, parmi lesquels près d'1 Md€ auprès de fonds partenaires, témoignage du rôle de structuration et d'entraînement de l'écosystème du capital investissement français de Bpifrance.

L'international et l'accompagnement ont continué de monter en puissance en transverse dans l'offre de Bpifrance afin d'aider les entrepreneurs à relever leurs défis en matière d'internationalisation et de transformation, notamment digitale.

L'activité Export enregistre en 2019 une croissance en nombre d'entreprises bénéficiaires, portée notamment par la croissance de plus de 10 % du nombre d'opérations d'Assurance Prospection pour la deuxième année consécutive.

2019 a été l'année du déploiement en profondeur de l'Accélérateur, programme phare de l'Accompagnement, pour irriguer le tissu des entreprises françaises au plus près de leurs besoins. Le recrutement des entreprises pour les ces Accélérateurs a fortement augmenté avec 756 nouveaux dirigeants embarqués (vs. 278 nouvelles recrues en 2018), grâce à l'extension de la gamme des programmes. Celle-ci a permis de toucher de nouvelles populations de chefs d'entreprise (notamment les petites PME), permettant de servir à travers de nouveaux partenaires des filières industrielles ou des nouvelles thématiques.

Enfin, l'activité de création, lancée en janvier 2019 permet aujourd'hui à Bpifrance à travers le site Bpifrance-creation.fr de soutenir près de 30 réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises, présents sur plus de 1 800 implantations et mobilisant plus de 30 000 bénévoles. Bpifrance a également engagé un programme de soutien à l'entrepreneuriat pour tous qui s'est traduit en 2019 par une tournée de près de 40 étapes touchant 185 Quartiers prioritaires de la politique de la ville et plus de 15 000 personnes.

Constamment à l'écoute des besoins des entrepreneurs, Bpifrance poursuivra en 2020 son action de puissant catalyseur de la croissance des entreprises, au plus proche du tissu économique.

Nicolas DUFOURCQ
Directeur général de Bpifrance SA

2. CHIFFRES CLES

2.1. Bilan 2019

Ci-dessous des chiffres clés issus des comptes sociaux de Bpifrance Participations :

En millions d'euros	2018	2019
Résultat net après impôts	-700	1 309
Total Bilan	22 378	25 426
Portefeuille		
Valeur brute	24 729	29 117
Engagements non libérés	5 691	7 346
Dépréciations	-3 908	-5 265
Valeur nette comptable	20 821	23 852

2.2. Capital et actionariat au 31 décembre 2019

2.2.1. Capital social, capitaux propres au 31 décembre 2019

(a) Capital social au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, le capital de Bpifrance Participations s'élève à 15 931 802 597,07 euros. A cette date, il n'existe aucun titre autre que les actions, donnant accès au capital de Bpifrance Participations.

(b) Capitaux propres au 31 décembre 2019

En millions d'euros	Au 31/12/2018	Affectation du résultat 2018	Dotation réserve légale	Distribution de dividendes	Augmentation du capital	Libération du capital	Résultat 2019	Provisions réglementées	Au 31/12/2019
Capital social	15 520				412				15 932
dont capital non appelé	-								-
Prime d'apport	211								211
Prime d'émission	-								-
Réserve légale	253								253
Report à nouveau	1 251	(700)		(604)					(53)
Résultat de la période	(700)	700					1 333		1 333
Provisions réglementées	20							(2)	18
TOTAL	16 554	-	-	(604)	412	-	1 333	(2)	17 692

Au cours de l'exercice 2019, la variation des capitaux propres s'établit au total à **+1 138 M€**. Celle-ci correspond à la constatation :

- du résultat annuel de 1 333 M€ ;
- du solde de dividendes distribués à Bpifrance SA à hauteur de (604) M€ dont 454 M€ au titre de l'exercice 2018 et 150 M€ d'acompte au titre de l'exercice 2019. Les dividendes versés au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à (604) M€ dont un acompte de (150) M€ qui avait été versé fin 2018 ;
- d'une augmentation de capital de 412 M€ liée à l'opération d'intégration des entités du périmètre ex-CDC IC, la dette sur immobilisation existante à fin 2018 ayant été incorporée au capital au début du deuxième semestre 2019.



2.2.2. Actionnariat au 31 décembre 2019

Depuis le 12 juillet 2013, Bpifrance SA détient la totalité du capital de Bpifrance Participations (sous réserve de trois actions prêtées par Bpifrance SA à des personnes physiques salariées du groupe Bpifrance).

Bpifrance SA est détenue à 50% par l'Etat via l'EPIC Bpifrance et à 50% par la Caisse des dépôts et consignations.

Un tableau faisant ressortir la structure de l'actionnariat du groupe Bpifrance figure au paragraphe 5.1 du présent rapport.

3. RAPPORT DE GESTION

3.1. Rapport d'activité

3.1.1. Les faits marquants postérieurs à la date de clôture

Depuis la clôture de l'exercice 2019, est intervenue la pandémie du Coronavirus, atteignant, rapidement, les principales économies assurant la croissance mondiale. La pandémie étant intervenue après la date de clôture de l'exercice 2019, celle-ci n'a pas d'impact sur les comptes 2019 de Bpifrance Participations.

Aux côtés des entrepreneurs, Bpifrance Participations (et le groupe Bpifrance dans son ensemble) continue d'assurer les missions qui fondent son action de soutien de l'économie, en particulier durant cette phase de ralentissement important de l'économie.

A la date d'arrêté de ce rapport, les conséquences de cette pandémie sur les résultats 2020 du groupe Bpifrance sont difficiles voire impossibles à quantifier, en particulier s'agissant des postes de bilan correspondant aux métiers d'investisseur en fonds propres comme de bailleur de fonds. La vitesse de diffusion des mesures de soutien économique arrêtées par les Etats comme par la BCE, est, aujourd'hui, encore inconnue.

En fonction de la capacité de résistance des entreprises, comme du Marché des Capitaux, le bilan de Bpifrance Participations est notamment exposé aux variations de valorisations des titres à revenu fixe ou variable en portefeuille.

La conduite des activités de Bpifrance Participations, durant cette phase de confinement, est opérée dans le cadre du Plan de Continuité, s'appuyant sur le travail à distance.

L'engagement élevé des collaborateurs permet d'assurer la Mission Publique auprès des PME/ETI.

3.1.2. Les missions et les métiers

3.1.2.1. La doctrine d'investissement

Dans le cadre de la création de Bpifrance, la doctrine d'investissement a été précisée au cours du premier semestre de l'année 2013 puis adoptée par le Conseil d'administration de BPI-Groupe SA (aujourd'hui Bpifrance SA) en date du 25 juin 2013. Cette doctrine, qui s'applique à l'ensemble du pôle Investissement de Bpifrance (et donc à Bpifrance Investissement), se résume comme suit :

Par ses interventions en fonds propres, le pôle Investissement de Bpifrance finance le développement et la croissance des TPE, des PME, dans la continuité du programme FSI France Investissement 2020 et vise à l'émergence, la consolidation et la multiplication des ETI, maillon essentiel à la compétitivité de l'économie française et au développement des exportations.

Les investissements de Bpifrance, dans les fonds comme dans les entreprises, s'effectuent de façon sélective, conformément aux bonnes pratiques professionnelles, en fonction du potentiel de création de valeur (pour l'investisseur et pour l'économie nationale) des entreprises ou des fonds financés. Toutefois, Bpifrance n'est pas un investisseur comme un autre. Son caractère d'investisseur avisé opérant aux conditions de marché au service de l'intérêt collectif l'amène à compléter l'offre d'investissement des segments de marché caractérisés par une insuffisance de fonds privés. De ce fait, Bpifrance consacre une part significative de ses interventions en fonds propres, sur ses ressources et sur celles d'investisseurs tiers dont elle assure la gestion, aux segments de l'amorçage, du capital-risque, du capital développement et du capital transmission, ou encore dans des fonds orientés vers les entreprises rentables de l'économie sociale et solidaire mais qui, du fait notamment de leur statut, attirent spontanément peu d'investisseurs classiques. Bpifrance s'attache également à développer sur le marché une offre de fonds mezzanine en complément

ou en substitut à des investissements en fonds propres pour les entreprises dont les actionnaires ne souhaiteraient pas ouvrir le capital à des investisseurs tiers.

Dans ce cadre, l'ensemble des opérations dans lesquelles est amené à intervenir Bpifrance sont guidées par les principes directeurs suivants :

- Bpifrance intervient en vue de créer, via des prises de participation minoritaires, un effet d'entraînement de l'investissement privé par l'investissement public. Qu'elle investisse ses ressources propres ou celles d'autres souscripteurs – publics ou privés – dont elle a la gestion, Bpifrance recherche systématiquement des co-investisseurs privés auxquels elle laisse la majorité des parts, afin de stimuler le marché de l'investissement ;
- Bpifrance est un investisseur avisé opérant aux conditions de marché. Lorsqu'elle co-investit, Bpifrance intervient selon les mêmes dispositions financières et juridiques que les co-investisseurs (*pari passu*). Dans la mesure du possible, elle siège aux conseils d'administration des sociétés dans lesquelles elle a investi et aux comités consultatifs et stratégiques des fonds partenaires ;
- Bpifrance est un investisseur patient. Elle adapte son horizon d'investissement, notamment au contexte technologique de l'entreprise et peut accepter que la rentabilité de ses investissements se matérialise sur un horizon de temps plus long que la plupart des investisseurs privés. C'est notamment le cas sur les segments de marchés très risqués (amorçage, capital-risque, forte intensité en R&D). Elle accompagne sur le long terme les entreprises dans lesquelles elle investit, ce qui n'exclut pas une rotation du portefeuille d'actifs en synergie avec les co-investisseurs privés, dans un souci de bonne gestion des risques, de libération de marges de manœuvre pour financer de nouveaux investissements et de valorisation de son patrimoine ;
- Bpifrance est au service de l'intérêt collectif. En plus de la nécessaire appréciation de la performance financière des entreprises (profitabilité, soutenabilité, liquidité), ses décisions d'investissement sont prises au regard de l'impact des projets sur la compétitivité de l'économie française évalué à l'aune d'une grille d'analyse multicritères, intégrant des critères extra-financiers tels que le potentiel de développement à l'export et à l'international, la contribution à l'innovation, les pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise), les effets sur l'emploi et le développement du territoire, le rôle dans la filière, le développement des entreprises familiales, etc.
- Afin de s'assurer que ses investissements contribuent effectivement à la croissance et au développement des entreprises, Bpifrance privilégie l'apport d'argent frais (ou *new money*) aux entreprises dans lesquelles elle investit, aux côtés d'autres investisseurs. Pour autant, Bpifrance envisage de prendre le relais du capital-investissement privé ou de procéder à la sortie de cote d'une cible par un rachat de titres, notamment dans les trois cas de figure suivants :
 - la transmission générationnelle d'une PME ;
 - la sortie d'une partie des investisseurs historiques dans des entreprises à fort potentiel de croissance, notamment innovantes ;
 - le rachat de participations pour maintenir une présence significative d'investisseurs français au capital, d'entreprises considérées comme sensibles ou stratégiques.
- Bpifrance n'investit pas au capital de certaines catégories d'entreprises :
 - les sociétés dédiées au financement des projets de construction des infrastructures. En revanche, Bpifrance peut investir dans les entreprises qui interviennent dans la construction ou l'exploitation d'infrastructures ;
 - les entreprises ayant une activité principale de promotion ou de foncière immobilière ;
 - les banques et compagnies d'assurance ;
 - les organes de presse d'opinion et les instituts de sondage pour prévenir tout conflit d'intérêt et préserver sa neutralité ;
 - les sociétés d'économie mixte (SEM) qui peuvent par ailleurs faire l'objet d'investissement de la Caisse des Dépôts.

Toute décision d'investissement susceptible d'induire une concurrence avec les autres entités du groupe Caisse des Dépôts fera l'objet d'une coordination spécifique.

- Bpifrance peut intervenir exceptionnellement sur le segment du capital retournement qui vise au redressement des entreprises en difficulté, en particulier pour les PME et les plus petites des ETI, en s'entourant de précautions particulières. En effet, ce type d'investissement contrevient par nature aux principes directeurs de Bpifrance pour trois raisons :



- ils supposent généralement un investissement majoritaire afin de disposer de l'ensemble des leviers d'action ;
- les investissements publics dans les entreprises en difficulté font l'objet d'une présomption d'aide d'Etat et doivent de ce fait être notifiés aux autorités de la concurrence, induisant des délais plus longs, voire un risque de non réalisation de l'opération d'investissement ;
- la restructuration des entreprises en difficulté soumettrait Bpifrance, investisseur public, à de forts risques d'image.

Compte tenu de ces éléments, Bpifrance privilégiera des investissements en capital retournement en investissant en minoritaire, aux côtés d'investisseurs privés, dans des fonds gérés par des équipes indépendantes spécialisées.

Dans son application, cette doctrine tient également compte de la logique d'investisseur socialement responsable et la promeut auprès de ses fonds partenaires et des entreprises financées dans un cadre déontologique clair.

3.1.2.2. Organisation des métiers du pôle Investissement de Bpifrance

L'organisation mise en place au sein du pôle Investissement de Bpifrance est structurée autour de quatre métiers :

- **Fonds de fonds**, ce métier assure principalement la gestion des participations dans les fonds partenaires souscrits via les fonds de fonds gérés dans le cadre des programmes PME Innovation (FPCR 2000, FCIR, FFT3¹ et FPMEI), et France Investissement (FFI-A, FFI-B, FFI-II, FFI-III, et FFI-IV).

Le métier fonds de fonds assure également son activité au travers de la gestion pour compte de tiers tels que le Fonds National d'Amorçage (FNA), le Fonds National d'Amorçage N°2 (FNA 2), le Fonds de Fonds MultiCap Croissance (FFMC2), le Fonds MultiCap Croissance N°3 (MC3), le Fonds de Fonds de Retournement (FFR), le Fonds le Fonds Quartiers Prioritaires (FFQP), le Fonds de Fonds Edtech (FFE), le Fonds French Tech Accélération (co-géré avec la Direction de l'innovation), le Fonds Accélération Bio Santé (FABS, co-géré avec la Direction de l'innovation et la Direction Fonds Propres Projets Industriels), souscrits par l'Etat (Programme d'investissements d'avenir, « PIA »), le FFI3+ souscrit par les fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts, le Fonds de Fonds Digital (FFD) souscrit par la Caisse des Dépôts et certaines de ses filiales.

- **La direction exécutive du Capital Développement, mise en place à compter de juillet 2018, a réuni plusieurs activités et équipes :**

Mid & Large Cap : les équipes de ce métier investissent et suivent des participations dans des :

- **Large Cap**, couvrant les grandes entreprises stratégiques ainsi que les ETI françaises (investissements en fonds propres et quasi-fonds propres des montants compris entre 15 M€ et jusqu'à plusieurs centaines de millions via le Fonds ETI 2020 doté de 3 Md€) ;
- **Mid Cap**, couvrant les PME et ETI à fort potentiel (investissements en fonds propres, quasi-fonds propres ou dette privée des montants compris entre 5 M€ et 15 M€ via les Fonds Mid Cap dotés de 1,5 Md€) ;
- **Avenir Automobile**, couvrant les équipementiers automobiles de rangs 1 et 2 (investissements en fonds propres et quasi-fonds propres des montants compris entre 1 M€ et 60 M€ via le fonds FAA doté de 625 M€) ;
- **Société de Projets Industriels**, couvrant les projets industriels (investissements en fonds propres et quasi-fonds propres des montants compris entre 10 M€ et 160 M€ via le fonds SPI doté de 840 M€) ;
- **Capital Développement International**, couvrant les partenariats stratégiques avec les fonds souverains.

Fonds propres PME (Small Cap) : les équipes de ce métier investissent en fonds propres et quasi-fonds propres dans des PME et petites ETI et sont organisées en trois pôles :

- Pôles France Investissement Régions, qui regroupe plusieurs fonds généralistes (SCR Avenir Tourisme & Avenir Entreprises Investissement, fonds Avenir Entreprises 1, Avenir Entreprises Développement, Avenir Entreprises Mezzanine, France Investissement Régions 1, 2, 3 et 4 ainsi qu'une partie des fonds Bpifrance Capital 1 et Bpifrance Mezzanine 1) ;
- Pôles Filières, qui regroupe plusieurs fonds thématiques (Croissance Rail, Fonds Développement des Entreprises Nucléaires, Fonds Stratégique Bois, Fonds Bois 2, Definvest pour la partie capital

¹Les fonds FPCR 2000, FCIR et FFT3 sont co-souscrits par des tiers à hauteur respectivement de 66,7 %, 42,9 % et 66,7 %

développement et une partie des fonds Bpifrance Capital 1 & Bpifrance Mezzanine pour les investissements en matière d'énergie et d'environnement) ;

- Pôle France Investissement Tourisme, fonds spécialisé dans le secteur du tourisme et du loisir, qui regroupe le fonds FIT et une partie des fonds Bpifrance Capital 1 & Bpifrance Mezzanine 1.
- **Innovation** : les équipes de gestion du métier Innovation interviennent pour le compte de fonds détenus en fonds propres par Bpifrance Participations, en co-investissement avec des tiers ou détenus à 100% par des tiers (dont certains fonds du Programme d'investissements d'avenir). Le métier est structuré autour de pôles d'investissement distingués par secteurs ou stade d'intervention :
 - Le pôle **Large Venture** qui investit via Bpifrance Participations dans tous les domaines de l'Innovation et à partir de 10 M€ d'investissement unitaire ;
 - Le pôle **Digital Venture** qui investit via les fonds Ambition Numérique, Bpifrance Innovation 1 - Ambition Numérique 2 et Ambition Amorçage Angels ;
 - Le pôle **Sciences de la Vie** qui intervient via les fonds Bioam, InnoBio 1 et 2, Biothérapies Innovantes et Maladies Rares, Bpifrance Innovation 1 - Medtech et FABS ;
 - Le pôle **Patient Autonome** qui intervient sur le secteur de la santé numérique à travers le fonds Bpifrance Innovation 1 - Patient Autonome ;
 - Le pôle **Ecotechnologies** qui intervient via les fonds Ecotechnologies, Ville De Demain et Bpifrance Innovation 1 - Impact ;
 - Le pôle **French Tech Accélération** qui intervient via le fonds éponyme ;
 - Le pôle **Innovation Transverse** qui intervient via les fonds PSIM, Definvest, French Tech Seed ;
 - Le pôle **Industries Culturelles et Créatives** qui intervient via les fonds actifs CDC Entreprises Elan PME, Fonds pour les Savoir-Faire d'Excellence (FSFE), Mode et Finance 2, Bpifrance Mezzanine I, Bpifrance Capital I.

Les équipes Accompagnement du métier Innovation sont regroupées au sein de **Bpifrance Le Hub** et interviennent principalement auprès des start-ups du portefeuille de Bpifrance.

3.1.2.3. Le mode d'intervention des différents métiers du pôle Investissement de Bpifrance

Les investissements du groupe Bpifrance sont opérés soit en direct par Bpifrance Participations, soit au travers de fonds et les modes d'intervention diffèrent selon les métiers, selon ce qui est précisé ci-après.

- a) Les investissements du métier Mid & Large Cap sont réalisés directement par les équipes de Bpifrance Participations, sur le bilan de la holding d'investissement pour les investissements dans les grandes entreprises (GE), les nouveaux investissements dans des entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont réalisés au travers du fonds ETI 2020, levé au cours du 1^{er} trimestre 2014. Les investissements dans les équipementiers du secteur de l'automobile de rangs 1 et 2 sont réalisés par les fonds FAAs, les investissements en capital ou en dette mezzanine dans le mid-market sont réalisés par les fonds Croissance ;
- b) Les métiers Fonds propres PME et Fonds de fonds investissent principalement au travers de fonds. Ces fonds sont essentiellement financés via une holding intermédiaire (FSI PME Portefeuille entièrement détenue par Bpifrance Participations) et gérés par la société de gestion du Bpifrance Investissement ;
- c) Le métier Innovation a réalisé en 2017 ses investissements aussi bien au travers de fonds gérés par Bpifrance Investissement que directement, sur le bilan de Bpifrance Participations au travers des activités Large Venture et Direct Innovation.
- d) Le métier Fonds propres Projets Industriels intervient en minoritaire, aux côtés d'investisseurs *corporate*, dans des sociétés de projets industriels visant à soutenir le développement de filières industrielles dans des secteurs clés pour l'économie de demain.

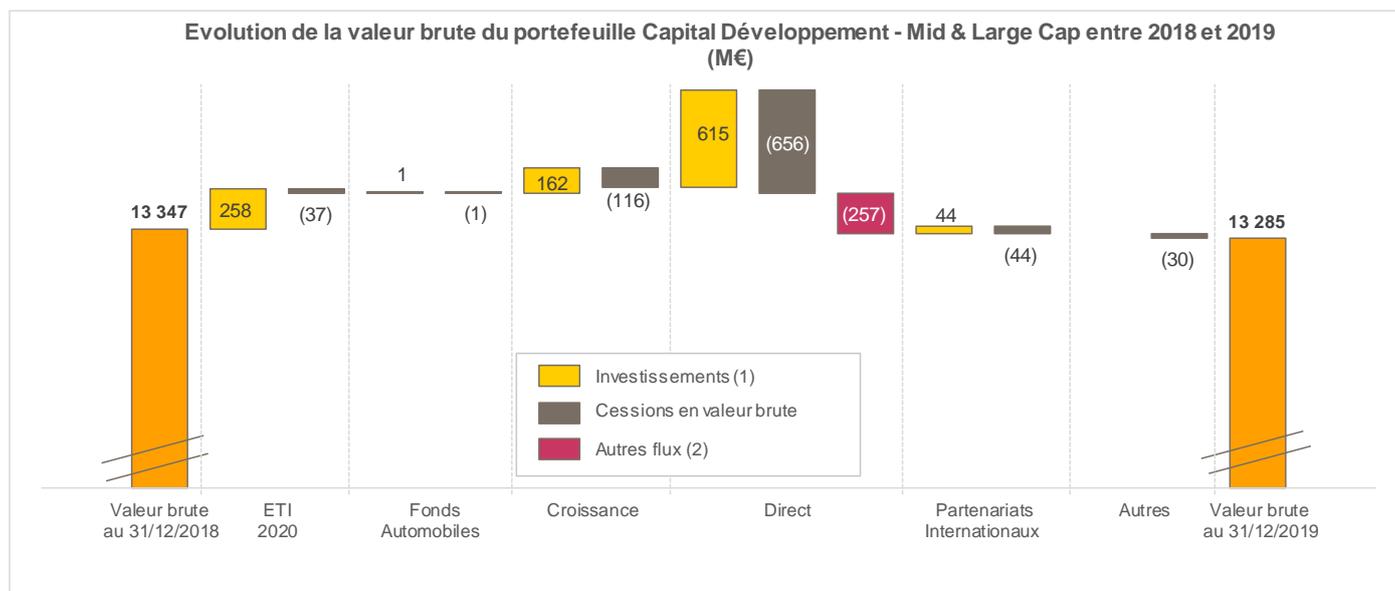


3.1.3. L'activité par métiers et chiffres clés

3.1.3.1. Direction du Capital Développement

• Mid & Large Cap

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds et participations directes gérés par les équipes du métier Mid & Large Cap de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019. Les flux du FAA (ex FMEA) sont retraités des flux dans le FMEA Rang 2 qu'il détient à 50 %.



(1) : dont 6 M€ de capitalisation d'intérêts

(2) : Autres flux : Impacts liés aux écritures de déconsolidation de la cession partielle d'Eutelsat et de la cession totale de Soprol ainsi que de la TUP FT1CI/STM holding NV (STMicroelectronics)

Les investissements (montants décaissés) des fonds gérés par la direction Mid & Large Cap à la quote-part détenue par Bpifrance Participations s'inscrivent en hausse à 465 M€ en 2019 contre 405 M€ en 2018 (y compris périmètre Capital Développement International intégré fin 2018). Cette hausse porte à la fois sur le fonds ETI 2020 qui a investi 258 M€ dans 12 entreprises en 2019 contre 232 M€ dans 10 entreprises en 2018 et sur les fonds Mid Cap qui ont investi 162 M€ dans 23 entreprises dont 6 réinvestissements (contre 107 M€ dans 19 entreprises en 2018) dont 82 M€ par le fonds Bpifrance Capital I, 72 M€ par le fonds FIC Dette Privée et 5 M€ par le fonds Bpifrance Mezzanine I. A l'inverse, les décaissements réalisés sur le périmètre Capital Développement International à la quote-part détenue par Bpifrance Participations sont en baisse à 44 M€ dans 6 sociétés contre 64 M€ dans 2 sociétés en 2018.

L'activité de « direct » de la direction Mid & Large Cap se traduit par des investissements d'un montant de 613 M€ en 2019. Sur ces 613 M€, 345 M€ concerne un nouvel investissement réalisé dans Valéo, 260 M€ concerne le réinvestissement dans la société Verallia (dont 220 M€ non cash) et 8 M€ concernent des réinvestissements opérés sur des participations du portefeuille.

Les cessions opérées par les fonds gérés par le métier Mid & Large Cap s'élèvent à 199 M€ en valeur brute pour un montant encaissé de 287 M€ à la quote-part détenue par Bpifrance Participations. Le fonds ETI 2020 a réalisé 4 cessions partielles pour 76 M€ encaissés (37 M€ en valeur brute). Les fonds Mid Cap ont réalisé 20 cessions dont 5 partielles pour 145 M€ encaissés (116 M€ en cessions en valeur brute) et les véhicules d'investissement du périmètre Capital Développement International ont réalisé 3 cessions totales pour 65 M€ encaissés (correspondant à une sortie en valeur brute de 44 M€) à la quote-part détenue par Bpifrance Participations.

Sur le périmètre de « direct », les cessions opérées durant l'année 2019 font ressortir un produit de cession total de 1155 M€ (dont 220 M€ non cash concernant l'opération d'échange de titres sur Verallia) qui se concentre sur :

- 5 cessions de Grandes Entreprises dont 2 totales (Gemalto pour 382 M€ et Avril pour 104 M€) et 3 partielles (dont principalement Eutelsat Communications pour 284 M€) ;
- 5 cessions d'Entreprises de Taille Intermédiaire dont 3 totales concentrées sur Ercom (2,1x) pour 42 M€.

Enfin, les parts de fonds détenus et gérés par des tiers ont distribué à Bpifrance Participations 32 M€ (dont 30 M€ correspondant à l'amortissement et 2 M€ de plus-value).

Caractéristiques des dix plus grosses opérations 2019

Les caractéristiques des dix principaux investissements réalisés par le métier Mid & Large Cap en 2019 et des sociétés objets de ces investissements sont résumées ci-après.

Investissement dans Valéo

En mars et avril 2019, Bpifrance Participations a acquis en bourse 5,2 % du capital de Valéo (équipementier automobile) pour 345 M€. Cet investissement s'inscrit dans la volonté de Bpifrance d'accompagner sur le long terme des sociétés françaises d'intérêt stratégique et présentant un fort potentiel de croissance.

Investissement dans Sabena Technics

En juin 2019, Bpifrance Participations a investi, via le fonds ETI 2020, 54 M€ dans Sabena Technics (leader français indépendant de la maintenance aéronautique). Avec cet investissement, Bpifrance accompagne une ETI à l'actionnariat familial évoluant dans un secteur stratégique.

Réinvestissement dans Total Eren

En janvier et avril 2019, Bpifrance Participations a réinvesti 49,5 M€ dans Total Eren (production d'électricité à partir de ressources renouvelables (solaire, éolien et hydraulique), principalement à l'international) via le fonds ETI 2020 qui est présent au capital de la société depuis octobre 2015. Ce réinvestissement porte l'investissement total de ETI 2020 dans la société à près de 150 M€ et permet à Bpifrance d'exercer son droit anti-dilution dans le cadre de l'augmentation de capital de la société rendue nécessaire par l'accélération de son développement et des opérations de croissance externe.

Réinvestissement dans Verallia

Suite à l'introduction en bourse de Verallia (leader mondial de l'emballage en verre) en octobre 2019, Bpifrance accompagne l'opération en réinvestissant 40 M€ dans la société portant son investissement à 7,5% du capital de la société. A cette opération s'ajoute une opération non cash d'échange de titre pour 220 M€ sans impact sur le pourcentage de détention de Bpifrance dans la société.

Investissement dans Wifirst

En octobre 2019, Bpifrance Participations a investi, via le fonds ETI 2020, 38 M€ dans Wifirst (fournisseur de connexions Internet wifi spécialisé sur les marchés des hébergements marchands). Avec cet investissement, Bpifrance participe au carve-out de la société (désengagement du groupe Bolloré) et l'accompagne dans sa nouvelle phase de développement.

Investissement dans Moving

En septembre 2018, Bpifrance Participations a acquis, via la société Future French Champions détenue à 50%, 39% du capital de Moving (chaîne de centres de fitness) pour un montant de 58 M€, soit 29 M€ pour Bpifrance Participations. Avec cet investissement, Bpifrance poursuit l'accompagnement du groupe via un nouveau véhicule d'investissement, et contribue notamment à l'acquisition de Fitlane (enseigne de salles de fitness basée sur la Côte d'Azur).

Investissement dans SRS (Sagesse Retraite Santé Holding)

En juin 2019, Bpifrance Participations a investi, via le fonds ETI 2020, 24 M€ dans Sagesse Retraite Santé Holding (maisons de retraite, résidences seniors et aide à domicile). Avec cet investissement, Bpifrance accompagne la stratégie de consolidation du Groupe, en France et à l'international.

Réinvestissement dans Insignis

En avril 2019, Bpifrance Participations a réinvesti 24 M€ dans le groupe Insignis (groupe d'enseignement supérieur français) via le fonds ETI 2020 qui est présent au capital du groupe depuis juillet 2016. Avec cet investissement, Bpifrance souhaite poursuivre l'accompagnement d'un leader français de l'enseignement supérieur, marché stratégique, acyclique et en croissance et soutenir le développement européen du groupe tout en assurant le maintien de son ancrage français.



Investissement dans Bastide Le Confort Médical

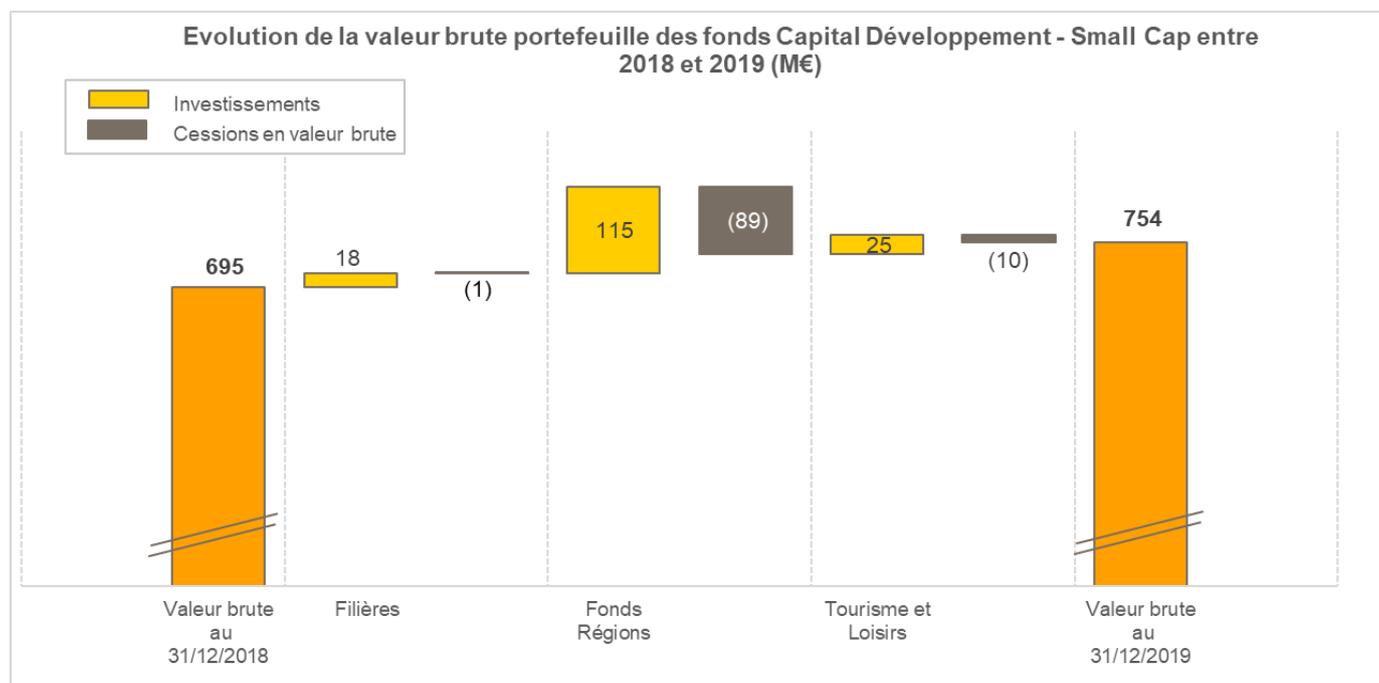
En février 2019, Bpifrance Participations a acquis, via le fonds ETI 2020, 10,8 % du capital du groupe Bastide le Confort Médical (prestations de santé à domicile) pour 24 M€. Avec cet investissement, Bpifrance accompagne une ETI française dans la consolidation d'un marché fragmenté et dans son développement à l'international tout en facilitant la transmission générationnelle.

Investissement dans SAGS (Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement)

En septembre 2019, Bpifrance Participations a acquis, via le fonds ETI 2020, 23,7 % du capital du groupe SAGS (société de gestion des stationnements des véhicules en ville) pour 18 M€. Avec cet investissement, Bpifrance accompagne la primo-ouverture du capital d'un groupe familial français surperformant son secteur, innovant en matière de digitalisation, de nouveaux services et de RSE, et dont les enjeux sont au cœur de la problématique de la « ville de demain ».

• Small Cap

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds Small Cap de la Direction du Capital Développement gérés par Bpifrance Investissement et détenus directement ou indirectement par Bpifrance Participations entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019. Ces fonds sont pour la plupart directement ou indirectement souscrits par Bpifrance Participations via FSI PME Portefeuille ou Fonds de Fonds PME. Seul le fonds Definvest, levé en 2018 pour 50 M€, est géré pour compte de tiers.



Les investissements réalisés en 2019 ressortent à 159 M€ dans 93 sociétés, un niveau d'activité en repli par rapport à l'année 2018 (190 M€ investis dans 101 sociétés). Cette baisse s'explique principalement par la hausse de l'intensité concurrentielle sur les opérations d'investissement et par la baisse des prix d'entrée associée, mais également par le caractère exceptionnel de l'année 2018 puisque l'année 2019 reste en hausse significative par rapport à l'année 2017 (121 M€ investis dans 86 sociétés).

Ainsi, alors que l'activité des fonds Régions se stabilise à un niveau équivalent à l'année précédente soit 115 M€ investis contre 118 M€ en 2018 et 90 M€ en 2017, les fonds Filières et Tourisme ressortent en baisse respectivement à 18 M€ et 25 M€ contre 34 M€ et 38 M€ en 2018.

Les investissements des fonds de Small Cap demeurent concentrés sur les fonds « Régions », qui s'établissent à 115 M€ dans 72 entreprises contre 118 M€ dans 68 entreprises en 2018 et se concentrent majoritairement sur les deux fonds en période d'investissement : Bpifrance Capital I (93 M€) et Bpifrance Mezzanine I (4 M€). Les autres fonds ont

terminé leur période d'investissement et réalisent des réinvestissements dans les sociétés de leur portefeuille dont principalement FIR 1 (13 M€), FIR 2 (2 M€) et FIR 4 (2 M€).

En 2019, les fonds Filières ont réalisé 18 M€ d'investissements dans 8 entreprises contre 34 M€ dans 14 entreprises en 2018. Comme en 2018, ces investissements sont concentrés sur la filière énergie et environnement (EE) via le fonds Bpifrance Capital I pour 14 M€ investis en 2019 dans 4 entreprises (23 M€ investis dans 6 entreprises en 2018). Les autres investissements de l'équipe en 2019 se répartissent entre 1 M€ dans 3 entreprises dans la filière ferroviaire (via le fonds Croissance Rail) et 3 M€ dans 1 entreprise dans la filière bois (via le fonds Bois 2).

Les investissements de l'équipe Tourisme et Loisirs sont concentrés sur le fonds Bpifrance Capital I, et dans une moindre mesure sur le fonds FIT qui réalise des réinvestissements dans les sociétés de son portefeuille, et représentent 25 M€ investis dans 19 entreprises contre 38 M€ dans 24 entreprises en 2018.

Les cessions du portefeuille réalisées en 2019, pour l'ensemble du métier Small Cap de la Direction du Capital Développement, ressortent à 100 M€ en valeur brute pour un montant effectivement encaissé de 147 M€, en hausse significative par rapport à 2018 (86 M€ pour un montant encaissé de 120 M€).

Les cessions sont principalement réalisées par les fonds France Investissement Régions, en particulier sur le fonds FIR 1 qui a réalisé 45 M€ de cessions en valeur brute sur l'année pour 87 M€ encaissés, soit un multiple de près de x2, hors produits financiers. Les autres fonds ayant réalisé des cessions significatives sur l'année 2019 sont AED C4 qui a réalisé 14 M€ de cessions en valeur brute sur la période pour 18 M€ encaissés, FIR 4 avec près de 17 M€ de cessions en valeur brute pour 13 M€ encaissés, FIR 2 avec 7 M€ de cessions en valeur brute pour un montant encaissé de 5 M€ et AEM avec 4 M€ de cessions en valeur brute pour un montant encaissé de 4 M€ à la quote-part détenue par Bpifrance. Concernant les fonds Filières, le fonds Croissance Rail a réalisé une cession totale pour 0,3 M€ en valeur brute et 0,4 M€ encaissés à la quote-part détenue par Bpifrance. Les autres fonds du portefeuille Filières n'ont enregistré que des remboursements partiels pour 0,6 M€. En 2019, le fonds FIT (Tourisme) réalise 10 M€ de cessions en valeur brute pour un montant encaissé de 16 M€, soit un niveau de cessions 3 fois plus important qu'en 2018.

La valeur brute du portefeuille du métier Small Cap de la Direction du Capital Développement détenu directement ou indirectement par Bpifrance Participations s'établit ainsi à 754 M€ à fin 2019.

3.1.3.2. L'activité du métier Fonds de fonds

a) Présentation du portefeuille du métier Fonds de fonds au 31.12.2019

Le tableau ci-dessous présente un état du portefeuille des fonds de fonds souscrits par FSI PME Portefeuille et directement par Bpifrance Participations à hauteur de la quote-part détenue par la société de participations et retraité des souscriptions dans les fonds directs gérés (ex : P&C, Mode et Finance...).



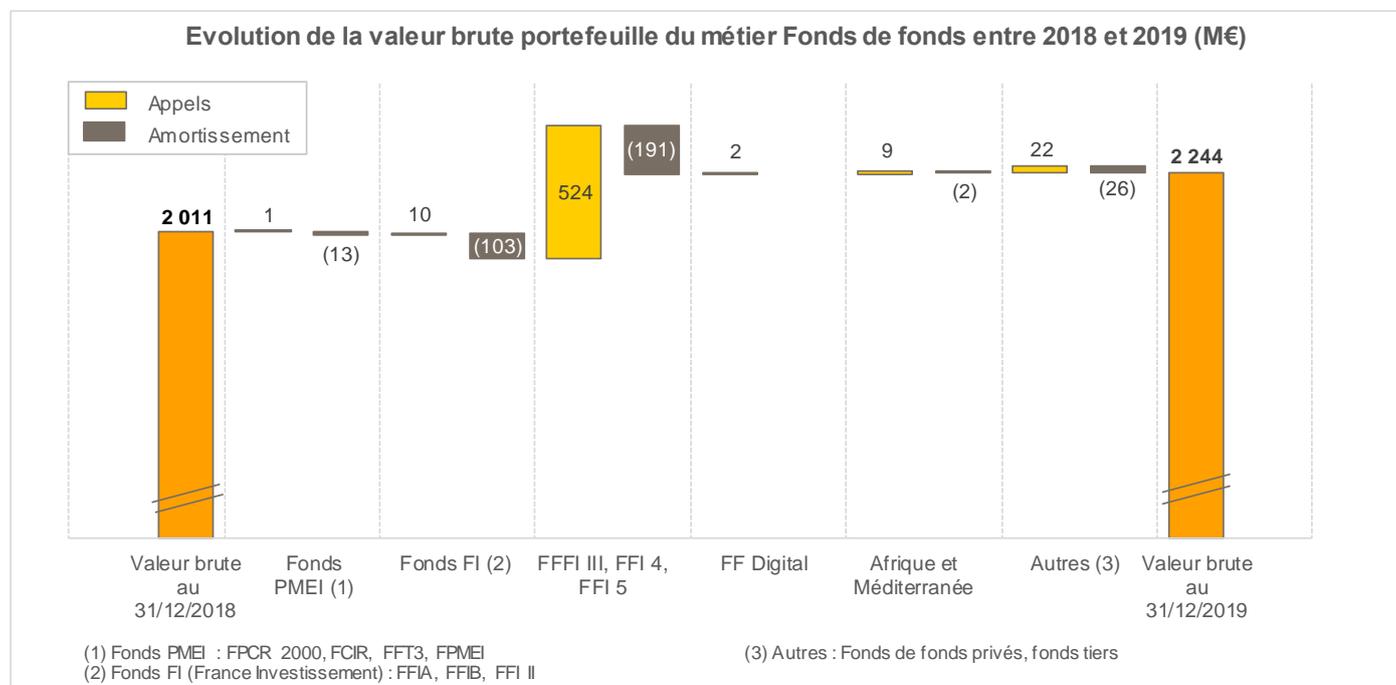
Les informations indiquées ci-dessous portent sur le portefeuille des fonds de fonds. Leurs sous-jacents sont majoritairement des véhicules d'investissement (FPCR et Société de capital investissement), mais peuvent également être des sociétés de gestion ou des sociétés dites commerciales (par opposition aux sociétés ayant pour objet social l'investissement ou la gestion de participations).

En M€			DONNEES DEPUIS L'ORIGINE AU 31/12/2019								Taux de souscription		
Fonds de fonds	Millésime	Taille*	Souscriptions totales	Appels cumulés	Amortissements cumulés	Appels nets cumulés (valeur brute)	Souscriptions non appelées	Distributions cumulées	Dont plus/moins valeurs cumulées	Produits du portefeuille	Souscriptions totales / Taille	Appels cumulés / Souscriptions totales	Taux d'amortissement cumulé / Appels cumulés
FPMEI	2006	900,7	667,5	644,7	471,1	173,6	24,6	526,6	55,5	46,3	74,1%	96,6%	73,1%
FPCR 2000	2001	95,0	29,1	29,1	27,5	1,6	-	36,4	8,9	0,0	30,7%	100,0%	94,6%
FFT3	2005	150,0	45,4	44,5	27,7	16,8	0,9	35,1	7,4	0,0	30,2%	98,0%	62,2%
FCIR	2002	70,0	33,6	33,5	24,0	9,5	0,1	33,0	9,0	0,0	48,1%	99,6%	71,5%
FFI A	2007	330,0	302,7	287,2	223,0	64,2	16,0	302,5	79,5	0,0	91,7%	94,9%	77,7%
FFI B	2007	224,0	189,3	176,8	86,6	90,2	12,5	88,3	1,7	2,8	84,5%	93,4%	49,0%
FFI II	2010	632,0	561,3	507,0	344,7	162,2	54,6	412,6	67,8	3,1	88,8%	90,3%	68,0%
FFFI III	2012	1 449,9	1 344,6	1 100,7	349,1	751,6	245,9	368,2	19,1	11,1	92,7%	81,9%	31,7%
Fonds de fonds privés	2006	249,8	249,8	219,0	180,6	38,4	33,5	190,1	9,4	0,2	100,0%	87,7%	82,5%
FFI4	2015	2 320,0	2 122,7	759,5	21,9	737,6	1 366,3	22,0	0,0	3,6	91,5%	35,8%	2,9%
FF Digital		139,3	8,5	3,0	-	3,0	5,4	-	-	0,0	6,1%	35,8%	0,0%
Partenariats Franco - Arabie - Saoudite		75,9	75,9	16,7	-	16,7	59,1	-	-	-	100,0%	22,1%	0,0%
FFI V		2 500,0	347,9	18,4	-	18,4	329,5	-	-	-	13,9%	5,3%	0,0%
Averroes Finance 1	2003	6,1	5,8	5,8	5,5	0,3	0,0	5,5	0,0	1,5	96,1%	100,0%	94,2%
Averroes Finance 2	2009	29,9	12,7	11,7	1,8	9,8	1,0	1,8	-	0,0	42,4%	92,0%	15,6%
Averroes Finance 3	2014	75,0	25,5	11,5	0,4	11,1	14,2	0,4	-	0,0	34,0%	45,1%	3,3%
Fonds internationaux affiliés		48,3	48,3	32,9	12,4	20,5	15,4	11,7	-0,7	0,6	100,0%	68,1%	37,7%
Sicav		78,7	78,7	78,7	-	78,7	-	10,6	10,6	0,4	100,0%	100,0%	0,0%
FEI		120,7	120,7	39,1	-	39,1	81,6	-	-	2,0	100,0%	32,4%	0,0%
TOTAL		11 613,4	6 270,0	4 019,9	1 776,4	2 243,5	2 260,7	2 044,9	268,4	71,7	54,0%	64,1%	44,2%

*Tailles des fonds détournées des souscriptions dans des fonds maison et présentées à hauteur de la quote-part détenue par Bpifrance Participations

b) Variation de la valeur brute des fonds partenaires

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds de fonds entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 à hauteur de la quote-part détenue directement ou indirectement par Bpifrance Participations. Il s'agit là d'une représentation de l'évolution du stock d'investissements dans les fonds partenaires, les encours relatifs aux fonds directs gérés, détenus par les fonds de fonds, ont été retraités. Par exemple les appels et amortissements du fonds FNA ont été retraités des flux relatifs au fonds FBIMR.



Les appels du portefeuille réalisés en 2019 ressortent à 568 M€ et les distributions du portefeuille s'élèvent à 430 M€ pour un amortissement du portefeuille de 336 M€. La valeur brute du portefeuille de Fonds de fonds détenus directement ou indirectement par Bpifrance Participations (y compris fonds internationaux, Sicav et FEI) ressort à 2,2 Md€ au 31 décembre 2019.

Les appels du portefeuille restent concentrés sur les fonds qui ne sont plus en période d'investissement et dont le taux d'appels cumulés est encore peu élevé, comme le FFI 4 et le FFI 3, et sur le fonds FFI V, levé en 2019, en période d'investissement.

Les distributions du portefeuille restent concentrées sur les fonds des programmes France Investissement, (FFI A, FFI B, FFI II et les fonds de fonds privés souscrits par FSI PME Portefeuille) et France Investissement 2020 (FFFI III) qui représentent chacun respectivement plus de 40% des distributions totales sur l'année 2019. La contribution des fonds du programme PME I (FPCR 2000, FFT 3, FCIR et FPMEI), qui étaient historiquement les principaux contributeurs aux distributions du métier, continue de baisser et ne représente plus que 5 % des distributions totales de l'année 2019, l'essentiel de la valeur générée par ces fonds ayant été distribuée durant les années précédentes. A l'inverse, le fonds FFI 4, levé fin 2015, enregistre ses premières distributions en 2019 pour 18 M€.

Les fonds de fonds souscrits directement ou indirectement par Bpifrance Participations ont encaissé 94 M€ de plus-values nettes durant l'année 2019, dont 51 M€ pour le FFI II notamment des fonds LATOUR CAPITAL I (13 M€), INITIATIVE & FINANCE FCPR I (12 M€) et D & P V (5 M€), 16 M€ pour le fonds FFI III notamment des fonds SINO FRENCH (INNOVATION) FUND (10 M€) et WINCH CAPITAL 3 (7 M€) et 12 M€ pour le FFI A.

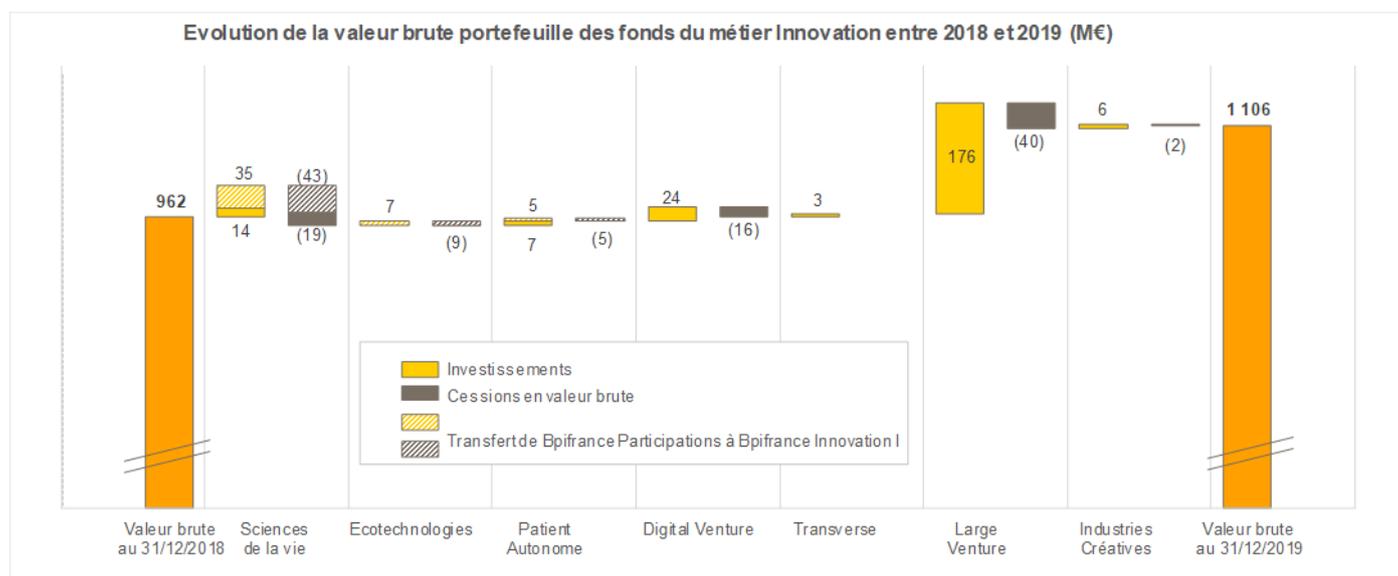
7 fonds ou sociétés d'investissements sont sortis en 2019 du portefeuille des fonds de fonds détenus par Bpifrance Participations, les opérations réalisées concernent :

- 4 fonds ou sociétés du portefeuille du FPMEI : FRANCHE-COMTE PME 3 (0,93x), CYTHERIS (0x), FONDS D'AMORCAGE MIDI-PYRENEES (0,83x) et SUDINNOVA II (0,95x) ;
- 2 fonds du portefeuille du FFI B : FRANCHE-COMTE PME DEFIS 2010 (0,81x) et PARTICIPEX I (1,25x) ;
- 1 fonds du portefeuille du FFI II : FRANCHE-COMTE CREATION 3 (0,61x).



3.1.3.3. L'activité du métier Innovation

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille de fonds et de participations directes détenus directement ou indirectement par Bpifrance Participations gérés par les équipes du métier Innovation de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 :



L'année 2019 a été marquée par la création d'un nouveau véhicule d'investissement en fonds propres commun à plusieurs équipes de la Direction de l'Innovation, le fonds Bpifrance Innovation I. Le lancement de ce nouveau fonds a notamment permis le transfert de participations directement détenues par Bpifrance Participations au fonds, générant des impacts sur la valeur brute du portefeuille du métier. Les équipes concernées par ces opérations de transfert sont l'équipe Sciences de la vie (35 M€ investis pour 43 M€ de sorties en valeur brute), l'équipe Ecotechnologies (7 M€ investis pour 9 M€ de sorties en valeur brute) et l'équipe Patient Autonome (5 M€ investis pour 5 M€ de sorties en valeur brute). Le commentaire de l'activité ci-dessous s'entend donc hors effets de transfert. A noter également, la réintégration de l'activité Digital Venture (ex-Numérique) au portefeuille de fonds propres de Bpifrance en 2019 (rachat du fonds FSN PME – Ambition Numérique et lancement de l'activité Ambition Numérique 2 directement sur fonds propres via le fonds Bpifrance Innovation I).

Les investissements réalisés par les fonds du métier Innovation (flux décaissés) en 2019 ressortent à près de 231 M€ dans 59 entreprises soit un niveau en repli par rapport aux réalisations de 2018 (245 M€ dans 59 entreprises y compris le fonds Ambition Numérique racheté début 2019). Les réinvestissements occupent une part importante de l'activité qui, outre les nouveaux investissements réalisés, se consacre à l'accompagnement des participations en portefeuille. En effet, en 2019, les réinvestissements représentent 47% des montants investis par le métier.

Plus de ¾ des investissements (en valeur) du métier Innovation sont réalisés par l'équipe Large Venture qui a investi 176 M€ dans 20 entreprises en 2019. Sur ces 20 dossiers, 9 correspondent à de nouveaux investissements pour 98 M€ investis (Payfit, Content Square, Vestiaire Collective...), soit un ticket moyen de 11 M€ en hausse par rapport à 2018 (8,4 M€). Les 11 autres dossiers réalisés correspondent à des réinvestissements pour près de 78 M€ dont 30 M€ dans Younited Credit et 16 M€ dans DBV Technologies.

Les décaissements réalisés en 2019 par l'équipe Sciences de la Vie comprennent une majorité de réinvestissements : sur les 10 investissements réalisés pour un montant de 14 M€ à la quote-part détenue par Bpifrance, 6 sont des réinvestissements pour un montant de 10 M€.

L'équipe Patient Autonome, lancée en 2017, poursuit le déploiement de son activité qui s'inscrit en hausse sur l'année 2019 avec 7 M€ d'investissements réalisés dans 3 entreprises contre 4 M€ dans 3 entreprises en 2018.

L'équipe Digital Venture (ex-Numérique) a investi 24 M€ dans 20 entreprises contre 32 M€ dans 16 entreprises en 2018 à la quote-part détenue par Bpifrance (et y compris le fonds Ambition Numérique racheté par Bpifrance Participations

début 2019). A l'instar de l'année précédente, une large part des investissements de l'équipe sont des réinvestissements dans des participations du portefeuille. Ceux-ci représentent 11 M€ dans 11 entreprises contre 18 M€ dans 10 entreprises en 2018.

L'activité Innovation Transverse est habituellement déployée via des fonds gérés pour compte de tiers (PSIM, Definvest et French Tech Seed). Cependant, certains dossiers peuvent par exception être réalisés sur fonds propres. En 2019, l'équipe réalise 2 investissements en fonds propres directement sur le bilan de Bpifrance Participations pour 3 M€ contre 1 dossier pour 2 M€ en 2018.

En 2019, les investissements réalisés par l'équipe Industries Créatives se replient à 6 M€ dans 7 entreprises contre 21 M€ dans 9 entreprises en 2018 (hors opération non cash). Cette baisse s'explique principalement par une baisse du ticket moyen des dossiers réalisés durant l'année.

Les cessions totales ou partielles réalisées par le portefeuille Innovation détenu par Bpifrance Participations en 2019 représentent une valeur brute de 77 M€ et un montant encaissé de 143 M€ pour 8 cessions partielles et 10 cessions totales, soit un niveau en forte hausse par rapport à l'année 2018 (17 cessions pour 62 M€ en valeur brute et 73 M€ encaissés). Ces cessions se répartissent entre les pôles Large Venture (40 M€ en valeur brute pour 77 M€ encaissés sur 3 entreprises), Sciences de la Vie (19 M€ en valeur brute pour 33 M€ encaissés sur 14 opérations), Numérique (16 M€ en valeur brute pour 30 M€ encaissés sur 4 entreprises) et Industries Créatives (2 M€ en valeur brute pour 3 M€ encaissés sur 4 entreprises).

3.14. Les résultats sociaux et le bilan de Bpifrance Participations

3.1.4.1. Le compte de résultat de Bpifrance Participations

Le **résultat social** de Bpifrance Participations s'établit à **1 309 M€**, ce niveau exceptionnel étant lié à la reprise du marché en 2019, après une fin d'année 2018 déprimée, qui a permis de constater reprises de dépréciations et plus-values sur cession de titres. Le CAC 40 a en effet progressé de +26 % au cours de l'année 2019.

Le **résultat courant à 404 M€** est en augmentation de +42 M€ par rapport à l'exercice précédent compte tenu :

- De la hausse du résultat financier dont les dividendes en provenance de PSA (+33 M€ par rapport à 2018), de Valeo pour +16 M€ (nouvel investissement datant de 2019) et d'OVH pour +9 M€ compensant l'absence de distribution de la part de Weinberg Capital Partners cette année, d'une part ;
- De l'amélioration du résultat d'exploitation de (66) à (53) M€, avec des subventions en hausse sur le métier de l'Accompagnement et des charges en baisse sur le poste Impôts et taxes (produit exceptionnel suite reprise de provision pour risque, pas de taxe systémique facturée par le Groupe...), d'autre part.

Le **résultat des opérations sur titres à 925 M€** est pratiquement l'inverse de celui constaté en 2018 avec :

- Des **plus-values réalisées à 326 M€** sur les opérations de cessions partielles et d'échange de titres de HPH (Verallia) pour +273 M€, les cessions totales de Gemalto pour +206 M€ et Kyriba pour +52 M€, compensant les moins-values brutes réalisées dont Soprol pour (185) M€ et NTL Holding pour (32) M€, d'une part ;
- **Des dotations et reprises sur provisions** qui sont positives à **+599 M€**, dont +263 M€ de reprises nettes sur les variations de valeur des titres avec des hausses importantes de la valeur d'utilité sur de grandes lignes cotées (notamment sur les participations Ingenico, Orange, Vallourec, STH / STMicronics, Nexans et TechnipFMC) et +336 M€ de reprises sur lignes cédées, d'autre part.

La charge d'impôts de (22) M€ sur l'exercice 2019 impacte très marginalement le résultat, les produits étant essentiellement composés d'éléments à taux réduit.



Compte de résultat social (en millions d'euros)	Année 2018	Année 2019
Revenus des participations et des TIAP	385	431
Revenus des autres titres immobilisés & intérêts	45	26
Autres postes	(2)	-
RESULTAT FINANCIER	429	457
Produits d'exploitation	9	25
Charges d'exploitation	(75)	(78)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(66)	(53)
RESULTAT COURANT	362	404
Plus et moins-values de cessions	(238)	326
Dotations et reprises de provisions	(830)	599
RESULTAT SUR OPERATION SUR TITRES	(1 069)	925
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3	2
IMPOTS SUR LES BENEFICES	3	(22)
RESULTAT NET	(700)	1 309

Le **résultat financier de Bpifrance Participations (457 M€)** demeure constitué en quasi-totalité des dividendes reçus des participations directes. Les distributions en provenance des principales participations sont en hausse avec notamment +33 M€ sur PSA, la distribution de Valeo de 16 M€ qui était absente du résultat 2018 (nouvel investissement en 2019), la distribution d'OVH pour 9 M€ et une augmentation de +6 M€ de dividendes distribués par Bpifrance Investissement.

La baisse des dividendes sur les autres participations s'explique essentiellement par des effets de périmètres consécutifs aux opérations de cessions réalisées, qu'elles soient totales ou partielles (principalement Eutelsat et Euronext).

Le **résultat d'exploitation reste négatif à (53) M€ malgré une amélioration de +13 M€ par rapport à l'exercice 2018** qui s'explique principalement par l'allègement du poids de certaines taxes (absence de taxe systémique, diminution de la CVAE...) et des produits d'exploitation qui s'affichent en hausse compte tenu de l'augmentation enregistrée des produits générés par les métiers de l'Accompagnement et par une reprise de provision pour risque sur exercice antérieur (CVAE 2016).

Les **cessions de l'année 2019** ont généré une **plus-value brute de +326 M€** contre une moins-value brute de (238) M€ sur la même période l'année dernière laquelle avait été marquée par les opérations en capital de CGG. Les principales plus-values brutes ont été générées cette année par la sortie de la holding Horizon Parent Holding (HPH) ayant généré une plus-value de +273 M€ dont 220 M€ de plus-value non-cash réinvestie dans la société cotée Verallia via une opération d'échange de titres, les cessions totales de Gemalto (plus-value de 206 M€) et Kyriba (plus-value de 52 M€) compensant les moins-values brutes constatées sur les sorties Soprol (185) M€ et NTL Holding pour (32) M€.

Après reprises de provisions, les **plus ou moins-values nettes de l'année 2019** s'élèvent à **+662 M€** contre +110 M€ l'année précédente. Les cessions totales de Soprol, NTL Holding, Supersonic Imagine, Vittal Finances (Riou Glass), EOS Imaging et Canibal et les cessions partielles des participations dans Biom'up, NGE, Eutelsat et DBV, provisionnées à l'ouverture pour un montant total de (336) M€, ont fait l'objet de reprises venant majorer les plus-values brutes.

Les dotations et reprises de provisions sur titres (+599 M€) comprennent :

- des **reprises pour un total de +564 M€** portant notamment sur les participations dans Ingenico pour +160 M€, Orange pour +136 M€, Vallourec pour +79 M€, STH (STMicroelectronics) pour +44 M€, Nexans pour +36 M€ et TechnipFMC pour +31 M€ en raison de la hausse des cours de bourse enregistrée depuis le début de l'année 2019 ou de la variation de la valeur d'utilité des lignes ;
- et des **reprises sur lignes cédées pour +336 M€** dont Soprol pour +239 M€ et NTL Holding pour +31 M€ ;
- compensant les **dotations de (301) M€ constituées** principalement sur Eutelsat pour (155) M€, sur la base d'une valorisation multicritères à 14,5 € par action, sur Criteo pour (34) M€, sur Verallia (23) M€ et Sigfox (13 M€) sur la base du cours de bourse au 31 décembre 2019.

3.1.4.2. Le bilan de Bpifrance Participations

Au 31 décembre 2019, le total du bilan social s'établit à 25,4 Md€ en hausse par rapport à 2018 où il s'établissait à 22,4 Md€.

ACTIF (en millions d'euros)	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	PASSIF (en millions d'euros)	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019
Immo. Incorporelles & Corporelles	-	-	Capital	15 520	15 932
Autres Immo. Financières - Brut	24 729	29 117	Primes d'émission, de fusion, d'apport	211	211
Autres Immo. Financières - Amort. & Dépréc.	(3 908)	(5 265)	Réserve légale	253	253
Autres Immo. Financières - Net	20 821	23 852	Report à nouveau	1 251	(53)
ACTIF IMMOBILISE	20 821	23 852	Résultat de la période	(700)	1 309
Créances diverses	252	46	Provisions réglementées	20	18
Valeurs mobilières de placement	-	-	CAPITAUX PROPRES	16 554	17 669
Trésorerie	1 305	1 529	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	108	-
ACTIF CIRCULANT	1 557	1 574	Dettes d'IS vis-à-vis de Bpifrance SA (Intég. fisc)	-	-
			Dettes sur immobilisations	5 691	7 346
			Dettes diverses	24	411
			PASSIF CIRCULANT	5 715	7 757
TOTAL ACTIF	22 378	25 426	TOTAL PASSIF	22 378	25 426

La variation du bilan au 31 Décembre 2019 a connu une augmentation de 3,1 Md€ par rapport au 31 décembre 2018, qui s'explique principalement par l'activité soutenue du portefeuille de *private equity*. En effet, Bpifrance Participations a notamment souscrit dans un fonds de fonds pour 2,5 Md€ et dans un fonds direct dédié aux segments de l'Innovation pour 0,5 Md€. L'activité d'investissement de direct de Bpifrance Participations a également été soutenue avec la prise de participation dans Valéo pour 0,3 Md€ et les investissements et réinvestissements opérés sur le segment Large Venture pour près de 0,2 Md€. L'augmentation du portefeuille s'explique également par les variations de provisions au cours de 2019 sur de nombreuses participations qui se sont soldées par une reprise nette de +599 M€

S'agissant des autres mouvements qui affectent le portefeuille, il convient de noter l'intégration, sans impact sur le pied de bilan, des titres de la holding STH pour 1,9 Md€ liée à l'opération de TUP de la holding FT1CI (entrée de STH pour 2,8 Md€ en valeur brute avec une dépréciation associée de (1,9) Md€ compensée par la sortie de FT1CI pour (0,9) Md€). Pour rappel STH porte la participation dans STMicroelectronics.

Les dettes sur immobilisations augmentent de 1 655 M€ compte tenu des souscriptions réalisées dans les nouveaux FPCI et du capital émis restant à appeler associé à ces fonds.



Evolution de la trésorerie de Bpifrance Participations au cours de l'exercice 2019 - En M€



En millions d'euros	Au 31/12/2018	Affectation du résultat 2018	Dotation réserve légale	Distribution de dividendes	Augmentation du capital	Libération du capital	Résultat 2019	Provisions réglementées	Au 31/12/2019
Capital social	15 520				412				15 932
dont capital non appelé	-								-
Prime d'apport	211								211
Prime d'émission	-								-
Réserve légale	253								253
Report à nouveau	1 251	(700)		(604)					(53)
Résultat de la période	(700)	700					1 309		1 309
Provisions réglementées	20							(2)	18
TOTAL	16 554	-	-	(604)	412	-	1 309	(2)	17 669

Au cours de l'exercice 2019, la variation des capitaux propres s'établit au total à **+1 115 M€**. Celle-ci correspond à la constatation :

- du résultat annuel de 1 309 M€ ;
- du solde de dividendes distribués à Bpifrance SA à hauteur de (604) M€ dont 454 M€ au titre de l'exercice 2018 et 150 M€ d'acompte au titre de l'exercice 2019. Les dividendes versés au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à (604) M€ dont un acompte de (150) M€ qui avait été versé fin 2018 ;
- d'une augmentation de capital de 412 M€ liée à l'opération d'intégration des entités du périmètre ex-CDC IC, la dette sur immobilisation existante à fin 2018 ayant été incorporée au capital au début du deuxième semestre 2019.

3.15. Les perspectives pour 2020 par métier

a) Métier Mid & Large Cap

La direction du Capital Développement confortera son rôle d'investisseur stratégique en continuant à accompagner le développement des PME et ETI françaises tout en promouvant l'ancrage du capital et l'internationalisation des grands groupes. Les objectifs pour 2020 incluent notamment :

- Le renforcement de l'action en faveur du Mittelstand français dans une perspective de développement durable ;

- L'amplification du rôle de fonds souverain à travers notamment le lancement du fonds LAC 1 et le développement de nouveaux partenariats à l'international ;
- Le renforcement de l'action vers les secteurs prioritaires (TEE, santé ou encore éducation) et le maintien d'une discipline en termes d'investissement afin d'anticiper tout potentiel retournement de cycle.

b) Métier Small Cap (FPPME)

Les fonds PME de Bpifrance devraient connaître une stabilisation de leur activité en 2020, sur les investissements et une diminution sur les cessions après une année 2019 exceptionnelle.

Les équipes porteront leurs efforts sur :

- Les premières ouvertures de capital, les entreprises familiales et les croissances externes, axes prioritaires
- L'investissement dans les entreprises industrielles de la French Fab dans les territoires
- Les investissements **sur le segment « petits tickets » peu couvert par les investisseurs privés**
- Le travail du portefeuille avec des missions d'accompagnement, l'entrée de participations dans des accélérateurs nationaux (PME&ETI), Accélérateurs régionaux et Accélérateurs sectoriels.
- Le déploiement, grâce au positionnement différenciant de FPPME comme investisseur multi-spécialiste, des fonds en faveur des entreprises du secteur du Tourisme.

De la Transition Énergétique et Écologique, du Bois et Eco Construction renforcent ainsi le positionnement de Bpifrance en tant que banque du climat.

- Le défi de la croissance des participations à l'international : 17 % d'entre elles sont implantées à l'étranger et 40% exportatrices : objectif de les aider dans la mise en œuvre de leur stratégie à l'international.
- Projet de lancement du fonds OBSA
- Préparation du lancement du fonds successeur de bois 2

Pour ces opérations, Bpifrance Investissement continuera de privilégier toujours le co-investissement et s'assurera de la mise en œuvre et du suivi des indicateurs RSE et de bonne gouvernance dans nos participations.

FPPME veillera également à assurer une rotation satisfaisante de son portefeuille de participations dans une conjoncture qui reste propice aux cessions.

c) Métier Innovation

Pour 2020, les équipes d'investisseurs des Fonds de la Direction Innovation ont un objectif ambitieux d'investissement de 370 M€, en augmentation de 15% par rapport au budget 2019 à périmètre constant. Il est prévu le déploiement de deux nouveaux fonds en 2020 : Definnov et le fonds Tech & Touch.

Sur son activité de fonds direct en capital innovation, Bpifrance maintiendra en 2020 une part de marché autour de 6 % et continuera d'orienter son action vers la Deeptech en gardant l'objectif d'investissement de 300 M€ déployé sur 5 ans sur ce secteur.

- Le pôle Large Venture a un objectif d'investissement de 117 M€ en refinancement et en nouveaux investissements et dispose d'une enveloppe extra budgétaire de 50 M€ pour permettre des interventions exceptionnelles à l'instar de DBV en 2018.
- Le pôle Digital Venture a un objectif d'investissement de 40 M€, en hausse de 33% vs 2019, en cohérence avec le déploiement du fonds Ambition Numérique 2 (via Bpifrance Innovation I) et la montée en puissance du fonds d'amorçage F3A.
- Le pôle Patient Autonome a un objectif de 6 M€ d'investissement.
- Le pôle Science de la Vie a un objectif de 40 M€ d'investissement en croissance de +33% vs 2019.
- Le pôle Ecotechnologies a un objectif de 26 M€ en légère baisse vs 2019.
- Le pôle French Tech Accélération a un objectif de 7 M€, en légère croissance vs 2019.
- Le pôle Innovation Transverse a un objectif de 51 M€ d'investissement en augmentation significative vs l'activité 2019 lié à la montée en puissance de PSIM et du fonds French Tech Seed. De plus, ce pôle devrait mettre en œuvre le nouveau fonds Definnov dès 2020.



- Le pôle Industries culturelles et créatives a un objectif d'investissement de 33 M€, en très forte augmentation vs 2019 liée au déploiement du Fonds ICC / Tech & Touch. Ce nouveau fonds s'intègre au plan Touch, plan stratégique de Bpifrance à destination de ce secteur. Il est doté de 125 M€ (financé via le Programme Investissements d'Avenir), et a vocation à intervenir en amont des outils ICC actuels (Bpifrance Capital 1), de manière complémentaire, en finançant (1) des sociétés présentant un modèle d'innovation numérique technologique, d'usage ou de modèle économique (poche pressentie de 100 M€) et (2) toute entité d'investissement ayant pour objet d'investir principalement dans des sociétés dont l'activité s'exerce dans les ICC (poche pressentie de 25 M€). Il investira des montants compris entre 0,3 M€ et 10 M€, en Seed, Série A et Série B

En 2020, Bpifrance Le Hub doit confirmer ses bons résultats de 2019 en accompagnant de nouvelles promotions de startups avec pour mission d'accélérer leur croissance et créer de la valeur pour Bpifrance aux côtés des investisseurs, les objectifs étant de confirmer la nouvelle approche de l'accompagnement déployée en 2019 avec plus de 50 startups-participations accélérées en 2020.

d) Métier Fonds de fonds

Bpifrance prend indirectement des participations minoritaires dans les entreprises, de l'amorçage à la transmission afin de leur donner les moyens de leur croissance. Il intervient de façon indirecte au travers de ses fonds propres et de fonds gérés pour compte de tiers dans près de 420 fonds privés nationaux ou régionaux et 25 fonds ciblant la région Afrique et Méditerranée.

Bpifrance accompagne les gérants de fonds innovation et capital développement répondant aux attentes des investisseurs privés en souscrivant le plus souvent lors d'un 1^{er} closing de taille significative. Ainsi, il s'agit de contribuer progressivement à la consolidation du marché en sélectionnant les équipes performantes, et d'encourager l'augmentation des fonds sous gestion. De façon limitée, Bpifrance accompagne également quelques nouvelles équipes dans la mesure où elles présentent une stratégie d'investissement fortement différenciante, un track record démontré et une capacité à lever un fonds d'une taille substantielle.

Après des exercices en croissance de 2013 à 2018, l'activité Fonds de fonds a de nouveau cru en 2019 avec un niveau élevé de souscriptions, soit 1 082 M€, dans 66 véhicules différents. Ces souscriptions se sont réparties entre 1 015 M€ de souscriptions dans 55 nouveaux fonds et 67 M€ de souscriptions complémentaires dans 11 fonds existants.

Les souscriptions pour compte propre ont représenté près de 72 % des souscriptions de l'année, à près de 776 M€, quand les souscriptions pour compte de tiers ont atteint 28 %, à près de 306 M€. Ces dernières sont notamment réalisées pour le compte du Programme d'investissements d'avenir.

Le capital-innovation (capital amorçage, capital-risque et capital croissance) a représenté environ 55% des montants souscrits en 2019 (soit près de 598 M€ dans 39 fonds) et le capital développement a contribué à environ 45% des souscriptions pour 484 M€ dans 27 véhicules.

Bpifrance a par exemple souscrit dans :

- BlackFin Financial Services Fund III, fonds d'une taille cible de 1 Md€ dédié aux services financiers. Le Fonds interviendra principalement dans le cadre d'opérations de capital développement en France, en Allemagne et au Bénélux ;
- Initiative & Finance FPCI III, fonds généraliste de capital-développement et capital-transmission d'une taille cible de 200 M€ dont la stratégie est d'investir dans des entreprises de petite taille, principalement familiales, ayant une valeur d'entreprise inférieure à 75 M€ et rentables. ;
- Jeito, fonds d'innovation dédié aux investissements dans le domaine des biotechnologies (principalement) et des dispositifs médicaux ;
- Gaia Growth I, fonds de growth dédié au digital. Le Fonds investira dans des sociétés non cotées et cotées ;
- Waterstart, fonds régional (Normandie, Hauts de France, et Ile-de-France) d'accélération en capital amorçage / risque d'une taille cible de 35 M€ dédié à l'innovation d'usage dans tous les secteurs d'activités avec une dominante numérique ;
- Tertium Croissance, fonds régional (Sud-Est de la France) généraliste de capital développement / transmission d'une taille cible de 60 M€. La stratégie du Fonds se caractérise par une approche entrepreneuriale, liée au profil des dirigeants de l'équipe de gestion ainsi qu'à la présence d'une vingtaine de chefs d'entreprise comme souscripteurs.

En matière de fonds régionaux et interrégionaux, Bpifrance a poursuivi son appui aux équipes de gestion proches des territoires : ainsi, 64 M€ ont été souscrits dans 7 nouveaux fonds.

L'action régionale de l'activité fonds de fonds de Bpifrance se poursuit dans le contexte de consolidation des équipes régionales, en lien avec la stratégie de Bpifrance et la fusion des régions administratives françaises mise en œuvre depuis 3 ans.

En Afrique les souscriptions en fonds de fonds ont représenté 24 M€ dans 2 fonds, dont 1 fonds de capital développement pour 19 M€ et 1 fonds de capital-risque pour 5 M€.

3.1.6. Bpifrance, Investisseur responsable

Filiale de Bpifrance pour les activités d'investissement direct et en fonds de fonds et société mère de Bpifrance Investissement, Bpifrance Participations est investi dans l'exercice de ces métiers de la mission d'intérêt général confiée à Bpifrance, et a fait siens les engagements de responsabilité sociétale et les priorités que celui-ci s'est fixées publiquement dans sa Charte RSE :

- Le développement de l'emploi, et plus particulièrement des jeunes
- La transition écologique et énergétique, et plus particulièrement l'optimisation de l'utilisation des ressources énergétiques
- La qualité de la gouvernance et du management, notamment en y promouvant l'intégration des femmes
- La promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Des engagements publics

Bpifrance est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) promus par l'ONU, en cohérence avec son adhésion aux valeurs du Groupe Caisse des Dépôts, actionnaire à 50 % de Bpifrance.

Acteur significatif de l'accompagnement et du financement des entreprises dans la transition écologique et énergétique tant en direct que par son soutien à des fonds dédiés, Bpifrance a également signé la Déclaration Mondiale sur le Changement climatique, les Engagements de Montréal et de Paris et la Financial Institutions' Declaration of Intent on Energy Efficiency, de la charte des investisseurs publics en faveur du climat, de la charte ACT et des Principes de Santiago.

Bpifrance s'est ainsi engagé, comme le Groupe Caisse des Dépôts, à mesurer l'empreinte carbone de son portefeuille coté et à en assurer le suivi en vue de la transition vers une économie bas carbone. Cette empreinte carbone est calculée annuellement.²

Bpifrance s'est par ailleurs engagé à ne plus investir - en direct ou via des fonds - dans les entreprises dont l'exposition de l'activité au charbon dépasse 10% du chiffre d'affaires.

Un seul investissement a été réalisé en 2016, en capital, pour un montant brut de 23,9M€, dans une entreprise productrice d'énergie, afin de l'accompagner dans sa transition vers un mix énergétique bas carbone.

Politique d'Investisseur responsable

Dans l'ensemble de ses décisions d'investissement, Bpifrance cherche à prendre systématiquement en compte les critères extra-financiers « ESG » (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) susceptibles d'avoir un impact sur ses investissements.

Sa démarche d'investissement responsable est définie en cohérence avec les référentiels internationaux et avec les pratiques proactives de la place d'une part, et, d'autre part, avec les orientations et les objectifs poursuivis par Bpifrance dans la mission d'intérêt général qui lui a été confiée. L'activité d'investissement participe à cette mission d'intérêt général en renforçant les fonds propres et en accompagnant le développement des TPE, PME et ETI, en participant au développement de l'économie dans un modèle durable tout en assurant une rentabilité financière en ligne avec les pratiques de marché des capitaux investis. La politique d'investisseur responsable est déployée dans son activité d'investissement direct comme dans celle de fonds de fonds.

- **Intégration de l'analyse ESG dans l'activité d'investissement direct**

En phase de due diligence, les équipes d'investissement réalisent un « état des lieux » ESG de l'entité à investir à partir de l'étude du dossier, avec l'aide d'un outil interne permettant d'identifier les enjeux ESG prioritaires en fonction de son secteur d'activité et de sa taille.

² Cf § La Transition Ecologique et Energétique



Cette phase permet d'identifier les risques ESG suffisamment importants pour ne pas investir et les enjeux pertinents au regard des caractéristiques de l'entreprise concernée, puis, sur la base d'un diagnostic partagé, de sensibiliser les dirigeants et susciter une démarche de progrès, en déterminant des actions d'améliorations en concertation avec l'entrepreneur.

Les enjeux identifiés feront ensuite l'objet d'un dialogue actionnarial et d'un suivi opérationnel des axes d'amélioration ESG identifiés, à travers le Conseil d'Administration potentiellement. L'analyse ainsi conduite repose, en amont de l'investissement, sur une approche essentiellement qualitative et les informations qualitatives ou quantitatives publiées ou communiquées par l'entreprise, puis, pendant la période de détention, sur les informations publiées ou communiquées aux organes de gouvernance dans lesquels siège un représentant de Bpifrance.

L'outil interne d'aide à l'analyse ESG propose aux investisseurs, en fonction des effectifs et secteur d'activité de l'entreprise, les enjeux ESG hiérarchisés à examiner avec l'entreprise, puis, après collecte des données, évalue la prise en compte de ces enjeux, et permet de dégager des axes d'amélioration. Réalisée en interne, cette analyse peut être complétée, pour certains dossiers, par un audit plus complet, réalisé par un organisme externe.

Le résultat de l'analyse ESG – état des lieux, risques, démarche RSE et pratiques de l'entreprise, axes de progrès -est intégré dans le mémo d'investissement présenté au comité d'investissement et fait partie de l'appréciation portée sur l'entreprise. Il permet également de repérer des bonnes pratiques d'entreprises.

Les axes de progrès discutés et calibrés en concertation avec le dirigeant sont concrétisés par une « lettre de progrès », ou par une clause de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) intégrée au pacte d'actionnaires.

Dans un second temps, tout au long de la détention de la participation, l'évolution de l'entreprise sur ces enjeux ESG clés sera suivie dans le cadre d'un dialogue régulier avec Bpifrance Investissement, dans le cadre des organes de gouvernance auxquels participe un représentant de Bpifrance, ou de rencontres de suivi.

Enfin, Bpifrance diligente annuellement une enquête auprès des entreprises investies, sur leurs engagements, politiques, et pratiques en matière environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance, qui constitue, outre une cartographie de la prise en compte des enjeux ESG par les entreprises du portefeuille du portefeuille, un vecteur de leur sensibilisation sur l'ensemble de ceux-ci.

Par ailleurs, les modules de formation des administrateurs représentant Bpifrance dans les instances de gouvernance des entreprises investies se sont poursuivies en 2019, dans le cadre des sessions Institut Français des Administrateurs, en liaison avec la direction juridique investissement, et la participation au comité de pilotage de l'APIA³ -intervenant également sur Bpifrance Inno Génération- a abouti à l'organisation d'un événement en commun, portant notamment sur le rôle des administrateurs dans la RSE.

- **Intégration de l'analyse ESG dans l'activité Fonds de fonds**

Bpifrance Investissement engage avec chaque société de gestion une concertation, en vue de faire connaître et partager son engagement, de sensibiliser et d'emporter l'adhésion. Avant l'investissement, elle envoie un questionnaire ESG dans le « diligence pack ».

Critères de l'analyse ESG

- dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises

L'analyse ESG peut être menée avec l'aide d'un outil permettant d'identifier les enjeux ESG pertinents en fonction du méga secteur d'activité et de la taille de l'entreprise, et complétée, pour certains dossiers, par un audit externe. Elle s'articule autour des quatre priorités de la Charte du Développement Durable de Bpifrance et de quatre thèmes répartis sur quatorze questions :

³ *Administrateurs Indépendants*

Gouvernance	Capital Humain	Environnement	Parties Prenantes
<ul style="list-style-type: none"> • Transparence et équilibre • Anticipation 	<ul style="list-style-type: none"> • Emploi et politique sociale • Gestion des emplois et compétences • Diversité et égalité des chances • Bien-être au travail • Climat et dialogue social 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique environnementale et système de management • Energie et gaz à effets de serre • Intrants et Déchets • Maîtrise des autres impacts environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Relations pérennes et éthiques avec les fournisseurs • Qualité et satisfaction des clients • Relations avec les autres parties prenantes externes

- dans l'activité Fonds de fonds

Le questionnaire ESG du due diligence pack porte d'une part sur la société de gestion et sa propre politique de RSE en tant qu'entreprise, d'autre part sur la prise en compte des critères ESG dans son métier d'investisseur.

Informations utilisées pour l'analyse ESG

- dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises

L'analyse ESG des entreprises repose sur les données communiquées volontairement par celles-ci, publiées ou non.

- dans l'activité Fonds de fonds

Les réponses au questionnaire ESG du « due diligence pack » sont communiquées par la société de gestion. Pendant la durée de vie du fonds, Bpifrance Investissement encourage ses sociétés de gestion partenaires à adopter à leur tour une démarche d'intégration de critères ESG dans leurs analyses des investissements au titre des fonds souscrits par Bpifrance Investissement. Les sociétés de gestion doivent fournir un reporting annuel sur ces sujets, qui porte sur leurs pratiques en tant qu'entreprise, et dans leur métier d'investisseur, ainsi que sur les entreprises investies par les fonds souscrits par Bpifrance.

Enquête annuelle ESG

Bpifrance diligente annuellement une enquête auprès des entreprises de son portefeuille et auprès des gestionnaires des fonds investis. Les résultats de cette enquête sont analysés par la direction du développement durable et de la RSE et présentés et discutés avec les équipes d'investissement.

Le questionnaire de l'enquête porte sur tous les piliers de l'ESG, et intègre notamment des questions sur les impacts du changement climatique sur les activités de l'entreprise. Il a été revu et enrichi, dans le cadre d'un groupe de travail constitué sous l'impulsion de la commission ESG de France Invest, et administré par les quatre membres de ce groupe auprès des fonds et entreprises investis. Ce nouveau questionnaire est recommandé par France Invest dans le cadre des démarches ESG avancées.

Quelques résultats agrégés :

- dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises

255 entreprises ont répondu à l'enquête annuelle

- 105 sur 244 d'entre elles, soit 43%, ont déclaré avoir une politique RSE, et 94 sur 237, soit près de 40% des répondants, disent que la thématique RSE est examinée de manière formelle au moins une fois par an avec des membres du Comité Exécutif ou du Conseil d'Administration / de Surveillance
- 101 sur 239 (plus de 42%) disent avoir formalisé un code éthique et 32,8% un code de conduite
- 99 sur 249 ont une politique environnementale formalisée, qui inclut, pour 36 d'entre eux une politique formalisée de réduction des gaz à effet de serre (engagements et objectifs)
- 32 sur 245 déclarent avoir déjà réalisé une évaluation de leur empreinte carbone
- 98 sur 247 ont mis en place un plan d'actions pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre
- 24 sur 244 (10%) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer, etc.)
- 30 sur 246 (12,2%) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques de transition du changement climatique (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation)
- 57 sur 245 ont identifié les principaux risques liés aux matières premières dans leur chaîne de valeur.

Ces 255 entreprises sont investies :



- Pour 51 d'entre elles en Mid-Large cap
- Pour 139, par le pôle Fonds Propres PME
- Pour 65 par les fonds Innovation

- dans l'activité Fonds de fonds

92 sociétés de gestion et entreprises investies par elles ont répondu en 2019 à l'enquête annuelle ESG réalisée par Bpifrance. Sur ces 92 répondantes :

- seules 15 d'entre elles n'ont pas de politique ESG ; pour 60 d'entre elle, cette politique est formalisée, et pour 17 autres, la politique ESG est documentée, et en cours de formalisation
- 81 ont des politiques d'exclusion
- 47 sont signataires des PRI
- 59 mènent une évaluation matérielle des risques et enjeux ESG avant d'investir,
- 61 intègrent systématiquement une analyse ESG dans leurs mémos d'investissement, et 26 évaluent les risques et/ou opportunités associés au changement climatique
- 66 cherchent à identifier les actions ESG prioritaires à mettre en place après investissement et 60 intègrent généralement des clauses ESG dans leurs pactes d'actionnaires
- 69 ont au moins une personne en charge de la mise en œuvre de la démarche ESG et 51 ont mis en place un système de collecte des données ESG
- 20 engagent avec leurs pairs, ou à travers d'autres organisations, à comprendre et répondre aux risques et opportunités liés au changement climatique
- 29 collaborent ou accompagnent les entreprises de leur portefeuille pour s'assurer qu'elles identifient et gèrent les risques et opportunités du changement climatique (financiers, opérationnels, commerciaux, réputationnels...)
- 36 ont au moins un membre indépendant dans leur organe de gouvernance, et 35 au moins une femme.

884 entreprises investies par les fonds investis par Bpifrance ont également répondu à l'enquête annuelle ESG.

- 189 sur 610 d'entre elles, soit 31%, ont déclaré avoir une politique RSE, mais 304 sur 718 disent que la thématique RSE est examinée de manière formelle au moins une fois par an avec des membres du Comité Exécutif ou du Conseil d'Administration / de Surveillance
- 195 sur 584 (33%) disent avoir formalisé un code éthique ou de conduite
- 138 sur 198 ont une politique environnementale formalisée, qui inclut, pour 125 d'entre eux une politique formalisée de réduction des gaz à effet de serre (engagements et objectifs)
- 42 sur 662 déclarent avoir déjà réalisé une évaluation de leur empreinte carbone
- 199 sur 747 ont mis en place un plan d'actions pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre
- 35 sur 726 (moins de 5%) seulement ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer, etc.)
- 47 sur 717 (6,6% seulement) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques de transition du changement climatique été (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation)
- 59 sur 729 ont identifié les principaux risques liés aux matières premières dans leur chaîne de valeur

Prise en compte de la RSE dans les activités de financement

Une analyse simplifiée, en 11 questions, des pratiques ESG de l'entreprise, est prévue pour les dossiers de crédit ou d'accompagnement à l'innovation au-delà de certains seuils.

Ces questions portent sur :

- Pour les sujets environnementaux : la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation des ressources naturelles et la mise en œuvre de l'écoconception, la pollution et les déchets
- Les sujets sociaux : l'évolution du nombre d'emplois (dont ceux de moins de 25 ans), la qualité des emplois, la santé et la sécurité au travail, le dialogue et le climat social et la gestion des ressources humaines
- Les sujets sociétaux : la transparence et la loyauté des pratiques, l'insertion dans le territoire
- La gouvernance de l'entreprise.

Les pratiques fiscales, comme le respect des droits de l'homme, sont examinés dans le cadre normal d'une étude de financement lorsque ces sujets s'avèrent pertinents.

L'analyse RSE de l'entreprise consiste souvent, pour le chargé d'affaires, à formaliser des points souvent abordés dans l'étude d'une demande de crédit, sans peser sur sa nécessaire agilité opérationnelle.

Ce dispositif d'évaluation RSE a été intégré à l'outil d'étude et aide à la décision, en vue, d'une part, de simplifier le processus en phase opérationnelle, d'autre part, d'évaluer la prise en compte des enjeux par l'entreprise sur une échelle de 1 à 4, afin de compléter l'information nécessaire à la prise de décision.

Cette intégration permettra d'enrichir et préciser la connaissance des pratiques des entreprises sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance, d'enrichir l'offre le cas échéant pour mieux répondre aux besoins décelés.

3.1.7. Autres informations

3.1.7.1. Périmètre du groupe, filiales et participations

La liste des filiales et participations de Bpifrance Participations au 31 décembre 2019 figure en **Annexe 1**.

3.1.7.2. Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire de la République française

En 2019, Bpifrance Participations a réalisé de nouveaux investissements notamment dans les sociétés Valéo, Bleckwen, 360 Learning, Marianne Formation, Abionyx Pharma, Vestiaire Collective, Ynsect et Lumapps (avec des prises de participation respectives de 5,23%, 31,10%, 13,96%, 10,44%, 7,43%, 6,34%, 5,92% et 5,61%). La société a également accompagné les augmentations de capital de certaines participations dont Younited pour 6,47% portant sa participation à 13,26%. Enfin Bpifrance Participations a acquis 7,5% du capital de la société Verallia par échanges de titres avec sa holding de détention, Horizon Parent Holdings, dans laquelle elle était précédemment investie.

3.1.7.3. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Le 12 mars 2020, le Conseil d'administration a décidé de reporter l'examen de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à la réunion du 30 avril 2020. La proposition d'affectation de ce résultat sera intégrée en Annexe 2 du présent rapport dans les jours suivant cette réunion du conseil. Elle sera publiée sur le site internet de la société dans les mêmes délais. Le texte des résolutions soumises à l'assemblée générale du 15 mai 2020 sera amendé en conséquence.

3.1.7.4. Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Le solde du compte fournisseurs s'élève au 31 décembre 2019 à 257 892,04 euros.

Le solde du compte clients s'élève au 31 décembre 2019 à 3 869 868,26 euros.

Ces soldes sont analysés en fonction des échéances de la dette (pour les délais de paiement des fournisseurs) et de la créance (pour les délais de paiement des clients) dans le tableau qui suit :



	Art D.4411.1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art D.4411.2°: Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre des factures concernées	33						341					
Montant total des factures concernées t.t.c.	198 576,04	58 800,00	516,00	0,00	0,00	59 316,00	3 823 931,72	39 336,54	6 600,00	0,00	0,00	45 936,54
Pourcentage du montant total t.t.c. des achats t.t.c. de l'exercice	0,28%	0,08%	0,00%	0,00%	0,00%	0,08%						
Pourcentage du chiffre d'affaires t.t.c. de l'exercice							16,71%	0,17%	0,03%	0,00%	0,00%	0,20%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(c) Délai de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal-article L441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiement	* Délais contractuels :						* Délais contractuels :					
	* Délais légaux :						* Délais légaux :					

3.1.7.5. Charges non déductibles fiscalement

Aucune charge non déductible fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) n'a été engagée par Bpifrance Participations au cours de l'année 2019.

3.1.7.6. Conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce

Aucune convention réglementée visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au titre de l'exercice 2019. Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figure au paragraphe 9 de ce rapport.

3.1.7.7. Examen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2019

Le Conseil d'administration de Bpifrance Participations a examiné, lors de sa séance du 12 mars 2020, les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2019.

3.1.7.8. Activités en matière de recherche et développement

Bpifrance Participations n'exerce pas d'activité en matière de recherche et développement.

3.1.7.9. Actions gratuites, options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants de Bpifrance Participations

Aucun plan n'a été mis en place, au cours de l'exercice écoulé, en vue d'attribuer des actions gratuites ou des options de souscription (ou d'achat) d'actions au personnel salarié et aux dirigeants de Bpifrance Participations.

3.1.7.10. Participation des salariés au capital de Bpifrance Participations

Au 31 décembre 2019, aucun salarié ne détient d'actions de Bpifrance Participations.

3.1.7.11. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Sophie STABILE

Le mandat d'administrateur de Madame Sophie STABILE arrive à échéance à l'issue de la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Il est proposé de renouveler ce mandat pour une durée de cinq ans prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024.

3.1.7.12. Renouvellement du mandat de PwC audit en qualité de commissaire aux comptes titulaire

Il est proposé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de PwC Audit pour une durée de six exercices prenant fin lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée en 2026 à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

3.1.7.13. Renouvellement du mandat de Mazars en qualité de commissaire aux comptes titulaire

Il est proposé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Mazars pour une durée de six exercices prenant fin lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée en 2026 à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Il est par ailleurs proposé à l'Assemblée générale de prendre acte de l'arrivée à échéance du mandat de Monsieur Philippe CASTAGNAC, commissaire aux comptes suppléant de la société et, d'autre part, de ne pas renouveler ce mandat en application de la faculté prévue à l'article L. 823-1 du Code de commerce.

3.1.7.14. Modification des statuts de la société : création d'un article 11.6 f) précisant les conditions d'organisation des consultations écrites du conseil d'administration

La loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019 de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés permet au conseil d'administration de prendre un nombre limité de décisions par voie de consultation écrite sous réserve que le recours à cette faculté soit prévu dans les statuts.

A la date du rapport, ces décisions portent sur :

- La nomination à titre provisoire de membres du conseil en cas de vacance d'un siège,
- L'autorisation des cautions, avals et garanties données par la société
- Le transfert du siège social dans le même département et modification corrélative des statuts,
- La décision prise sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire de modifier les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires,
- La convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

Il est proposé de modifier les statuts de la société pour préciser que le conseil d'administration peut prendre par consultation écrite de ses membres l'ensemble des décisions que la loi permet de prendre par cette voie. Cette modification serait logée à l'article 11.6 f) des statuts de la société.

Les statuts modifiés préciseront par ailleurs dans quelles conditions les consultations écrites du Conseil doivent être organisées.



3.1.7.15. Contrôleurs légaux des comptes

- Commissaires aux comptes titulaires

Mazars
Représenté par
Matthew BROWN et Jean LATORZEFF
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat du Cabinet Mazars a été renouvelé par l'Assemblée générale du 14 mai 2014, pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

PwC Audit
Représenté par
Pierre CLAVIE
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat de PwC Audit a été renouvelé par l'Assemblée générale du 14 mai 2014, pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

- Commissaires aux comptes suppléants

Philippe CASTAGNAC
44 rue de la Faisanderie
75116 Paris

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat de Philippe CASTAGNAC a été renouvelé par l'Assemblée générale du 14 mai 2014, pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

4. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. Gouvernance

4.1.1. Président-Directeur général

Nicolas DUFOURCQ
Directeur général de Bpifrance SA

4.1.2. Conseil d'administration

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'administration de Bpifrance Participations se composait comme suit :

Le Directeur général de Bpifrance SA :

Nicolas DUFOURCQ
Président-Directeur général de Bpifrance Participations

L'Etat, représenté par :

Charles SARRAZIN
Nommé par arrêté du 5 septembre 2017

Directeur de participations Services & Finance, Agence des Participations de l'Etat

Administrateurs nommés sur proposition de l'Etat :

Julien TOGNOLA

Chef du service de l'Industrie à la Direction Générale des Entreprises

Constance VALIGNY

Sous-directrice des Politiques macroéconomiques à la Direction générale du Trésor

Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts :

Virginie FERNANDES

Directrice du département du pilotage Participations Stratégiques du groupe Caisse des Dépôts

Catherine MAYENOBE

Secrétaire générale du groupe Caisse des Dépôts

Victoire AUBRY

Directrice financière d'Icade

Administrateurs indépendants :

Frédéric SAINT-GEOURS

Président du Conseil de surveillance de la SNCF

Sophie STABILE

Fondatrice de Révérence, société de conseil, prise de participation et investissement dans le secteur immobilier et hôtelier

Barbara LAVERNOS (jusqu'au 29 février 2020)

Directrice Générale Technologies et Operations du Groupe L'Oréal

4.13. Commissaire du Gouvernement

Emmanuel CHARRON

Chef de la Mission de Contrôle des Activités Financières et Commissaire du Gouvernement de Bpifrance

4.14. Comités du conseil d'administration

Le Conseil d'administration a constitué les comités suivants :

- Comité d'audit et des risques composé au 31 décembre 2019 d'un administrateur représentant la Caisse des Dépôts (Victoire AUBRY), du représentant de l'Etat (Charles SARRAZIN) et d'un administrateur indépendant (Sophie STABILE), qui exerce les fonctions de Président du Comité.

- Comité d'investissement composé au 31 décembre 2019 de Nicolas DUFOURCQ, d'un administrateur représentant la Caisse des Dépôts (Virginie FERNANDES), du représentant de l'Etat (Charles SARRAZIN) et de deux administrateurs indépendants (Frédéric SAINT-GEOURS et Barbara LAVERNOS).

Selon le règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité d'investissement est présidé par un administrateur indépendant (Frédéric SAINT-GEOURS).

Charles SARRAZIN, Frédéric SAINT-GEOURS et Virginie FERNANDES constituent la formation « comité des nominations » du comité d'investissement.



4.2. Mandats

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés ou entités par chacun des administrateurs de Bpifrance Participations durant l'exercice 2019 figure ci-après.

Le Directeur général de Bpifrance SA :

Nicolas DUFOURCQ

Directeur général de Bpifrance SA

Directeur général de Bpifrance Financement

Président et président du conseil d'administration de Bpifrance Investissement

Président de Bpifrance Assurance-Export

Président non-exécutif du Conseil de Surveillance de STMicroelectronics

Représentant permanent de Bpifrance Participations au Conseil d'Administration d'Orange

L'Etat, représenté par :

Charles SARRAZIN

Administrateur représentant l'Etat au sein du Conseil d'administration de la Poste et de CNP Assurances

Membre représentant l'Etat au sein du Conseil de Surveillance d'ARTE France et d'ARTE Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE)

Administrateur de Bpifrance Investissement

Administrateur de France Télévisions

Administrateurs nommés sur proposition de l'Etat :

Julien TOGNOLA

Administrateur du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), du Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives (CEA) et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)

Administrateur de GEAST

Administrateur de Bpifrance Investissement

Constance VALIGNY

Administrateur de Bpifrance Investissement

Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts :

Virginie FERNANDES

Représentant permanent de la Caisse des Dépôts au Conseil d'administration de la Compagnie des Alpes

Représentant permanent de la Caisse des Dépôts au Conseil d'administration d'ICADE

Administrateur de Bpifrance Investissement

Administrateur de Transdev Group

Administrateur de la SFIL

Catherine MAYENOBE

Administrateur de Réseau Transport d'Electricité (RTE)

Administrateur de la Société immobilière du Théâtre des Champs-Élysées

Administrateur de Bpifrance Investissement

Victoire AUBRY

Membre du Conseil de surveillance de l'Agence France Locale (AFL)

Administrateur de Bpifrance Investissement

Administrateurs indépendants :

Frédéric SAINT-GEOURS

Administrateur de Casino Guichard-Perrachon

Administrateur de Bpifrance Investissement

Sophie STABILE

Membre du Conseil de surveillance d'Unibail-Rodamco

Membre du Conseil de surveillance d'Altamir (jusqu'au 12 mars 2019)

Administrateur de Ingenico

Administrateur de Spie

Administrateur de Sodexo (à partir du 22 janvier 2019)

Administrateur de Bpifrance Investissement

Barbara LAVERNOS

Administrateur de Bpifrance Investissement

4.3. Rémunérations des administrateurs et de la Direction générale

- *Rémunérations des administrateurs*

Conformément à l'article L. 225-45 du Code de commerce, les administrateurs de Bpifrance Participations perçoivent une rémunération au titre de leurs mandats d'administrateur et de membre de comités.

Le montant global de cette rémunération (300 000 euros) a été fixé par l'assemblée générale de Bpifrance Participations en date du 14 mai 2014. Ce montant est réparti par le Conseil d'administration en fonction de la présence aux séances du Conseil d'administration ou des comités auxquels appartiennent les administrateurs concernés, sur la base de la clé de répartition (la « **Clé de Répartition** ») suivante :

- 10.000 euros par administrateur,
- 50.000 euros en plus pour le président du comité d'investissement,
- 35.000 euros en plus pour les autres membres du comité d'investissement,
- 25.000 euros en plus pour le président du comité d'audit et des risques,
- 15.000 euros en plus pour les autres membres du comité d'audit et des risques,
- 0 euro pour le Président-Directeur général, que ce soit au titre de ses fonctions d'administrateur ou de membre du comité d'investissement.

Les rémunérations des administrateurs représentant l'Etat (ou nommés à sa demande) et les rémunérations des administrateurs représentant la Caisse des Dépôts sont versées directement à leur employeur respectif.

- Rémunérations allouées au titre de l'année 2019 (à percevoir en 2020) :

Le montant des rémunérations allouées aux administrateurs au titre de l'année 2019 sera arrêté le 12 mars 2020 par le Conseil d'administration, sur la base de la Clé de Répartition.

- Rémunérations allouées au titre de l'exercice 2018 et perçues en 2019 :

Les rémunérations dues aux administrateurs de Bpifrance Participations au titre de l'exercice 2018 ont été versées le 22 novembre 2019. D'un montant global de 217 858,57 euros, elles ont été réparties de la façon suivante sur la base de la Clé de Répartition :

Tableau sur les rémunérations perçues au titre de l'article L. 225-45 du Code de commerce par les administrateurs de Bpifrance Participations

en euros, montants bruts

Administrateurs	Montants versés au cours de l'exercice 2018	Montants versés au cours de l'exercice 2019
Le Directeur général de Bpifrance SA		
Monsieur Nicolas Dufourcq	N/A	N/A
Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts		
Monsieur Franck Silvent (1)	18 415,93	N/A
Madame Virginie Fernandes	29 191,78	48 379,87
Madame Catherine Mayenobe	7 000,00	10 000,00
Madame Victoire Aubry	N/A	11 815,07
Administrateurs nommés sur proposition de l'Etat		
Monsieur Bertrand Walckenaer (1)	22 191,78	N/A
Madame Anne-Hélène Roignan (2)	6 000,00	-
Monsieur Pascal Faure (2)	7 000,00	1 091,32
Madame Constance Valigny	N/A	5 733,86
Monsieur Julien Tognola	N/A	356,16
L'Etat		
	29 547,95	52 177,78
Administrateurs indépendants		
Monsieur Frédéric Saint-Geours	60 000,00	58 076,92
Madame Martine Gerow (2)	35 000,00	14 422,70
Madame Barbara Lavemos	10 333,33	15 448,72
Madame Sophie Stabile	N/A	356,16
Total	224 680,77	217 858,57

(1) démissionnaire au cours de l'exercice 2017

(2) démissionnaire au cours de l'exercice 2018

- *Rémunération du Président-Directeur général*

Le Président-Directeur général ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat de Président-Directeur général de Bpifrance Participations.

4.4. Conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce

Bpifrance Participations a mis en place des procédures de recensement adéquates pour identifier les conventions visées au 2° de l'article L 225-37-4 du Code de commerce⁴.

⁴ Les conventions visées par le 2° de l'article L 225-37-4 du Code de commerce sont les conventions conclues entre un dirigeant ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Une seule convention de ce type a été conclue en 2019. Il s'agit d'un contrat de services d'intermédiation financière en date du 30 juillet 2019 entre la Caisse des Dépôts, Bpifrance Participations et Bpifrance Investissement.

4.5. Délégations en matière d'augmentation de capital

Aucune délégation, accordée par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, n'est en cours de validité.

4.6. Choix des modalités d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 12 juillet 2013, a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

La Direction générale de Bpifrance Participations est assumée, jusqu'à décision contraire, par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Nicolas DUFOURCQ.

5. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

A titre ordinaire

- **Première résolution** (approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que des rapports des commissaires aux comptes approuve l'inventaire et les comptes individuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 1 309 338 455,85 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte qu'aucune charge non déductible fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) n'a été engagée par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

L'Assemblée générale donne quitus aux dirigeants et membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- **Deuxième résolution** (affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

L'Assemblée générale constate que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 1 309 338 455,85 euros et que, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire de 96 601 336,89 euros, le solde disponible s'élève à 1 405 939 792,74 euros.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'Assemblée générale approuve la proposition présentée par le Conseil d'administration et décide d'affecter le solde disponible de la manière suivante :



	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	1 309 338 455,85
Report à nouveau	96 601 336,89
Soit un solde disponible de	1 405 939 792,74
Dotations à la réserve légale	65 466 922,79
Soit un bénéfice distribuable de	1 340 472 869,95
<i>Distribution d'un acompte sur dividende (environ 0,06 € par action)</i>	150 000 000,00
<i>Distribution du solde du dividende (environ [___] € par action)</i>	[___]
Soit un dividende de (environ [___] € par action)	[___]
Dotations aux autres réserves	[___]
Dotations au report à nouveau	[___]
Total du report à nouveau après affectation du résultat	[___]

L'Assemblée générale, constatant que le Conseil d'administration du 19 décembre 2019 a décidé la mise en paiement, au plus tard le 26 décembre 2019, d'un acompte sur dividende global de 150 M€ (soit un acompte unitaire d'environ 0,06 euro), approuve la mise en distribution de cet acompte.

[L'Assemblée générale décide la mise en distribution du solde du dividende d'un montant global de [___ €] (soit [___] euro par action)].

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte qu'un dividende de 320 299 741,62 euros (correspondant à un montant unitaire d'environ 0,136 euro) a été distribué au titre de l'exercice 2016, qu'un dividende de 550 M€ (correspondant à un montant unitaire d'environ 0,23 euros) a été distribué au titre de l'exercice 2017 et qu'un dividende de 604 M€ (correspondant à un montant unitaire d'environ 0,256 euro) a été distribué au titre de l'exercice 2018.

- **Troisième résolution** (approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ledit rapport.

- **Quatrième résolution** (renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Sophie STABILE)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Sophie STABILE, pour une durée de cinq ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2024.

- **Cinquième résolution** (renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de PwC Audit)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet PwC Audit, pour une durée de six exercices prenant fin lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2025.

- **Sixième résolution** (renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de Mazars)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Mazars, pour une durée de six exercices prenant fin lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2025.

- **Septième résolution** (non renouvellement du mandat de Monsieur Philippe CASTAGNAC, commissaire aux comptes suppléant de la Société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constate que le mandat de Monsieur Philippe CASTAGNAC, commissaire aux comptes suppléant de la société, est arrivé à échéance. Il décide de ne pas renouveler ce mandat en application de la faculté prévue à l'article L. 823-1 du Code de commerce.

- **Huitième résolution** (pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale mixte aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

A titre extraordinaire

- **Neuvième résolution** (Création d'un article 11.6 f) des statuts de la société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de créer, avec effet immédiat à l'issue de la présente assemblée, un article 11.6 f) des statuts de la Société intitulé « Consultation écrite du conseil d'administration ».

Article 11.6 f) « Consultation écrite »:

« Le conseil d'administration peut également prendre par consultation écrite de ses membres l'ensemble des décisions que la loi permet de prendre par cette voie. Au 15 mai 2020, ces décisions sont listées dans la dernière phrase du troisième alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les administrateurs sont appelés, par le président du conseil d'administration, à se prononcer sur la décision proposée au moins 8 jours à l'avance, par tous moyens. A défaut d'avoir répondu à la consultation dans ce délai, les administrateurs seront réputés ne pas avoir participé à la consultation du conseil.

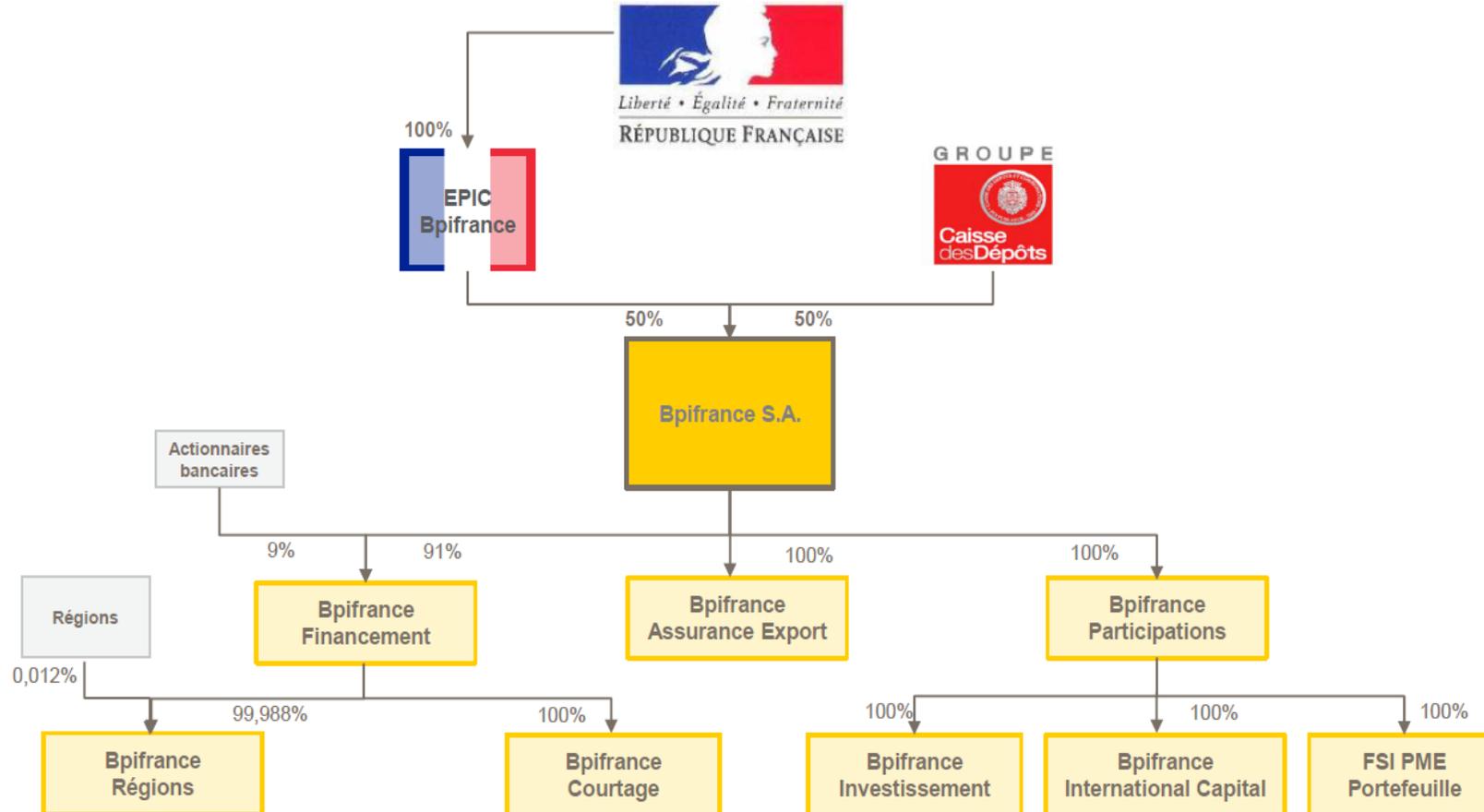
La décision est prise à la majorité des membres participants.

En cas de participation de l'ensemble des administrateurs avant l'échéance fixée, la consultation écrite est close par anticipation ».

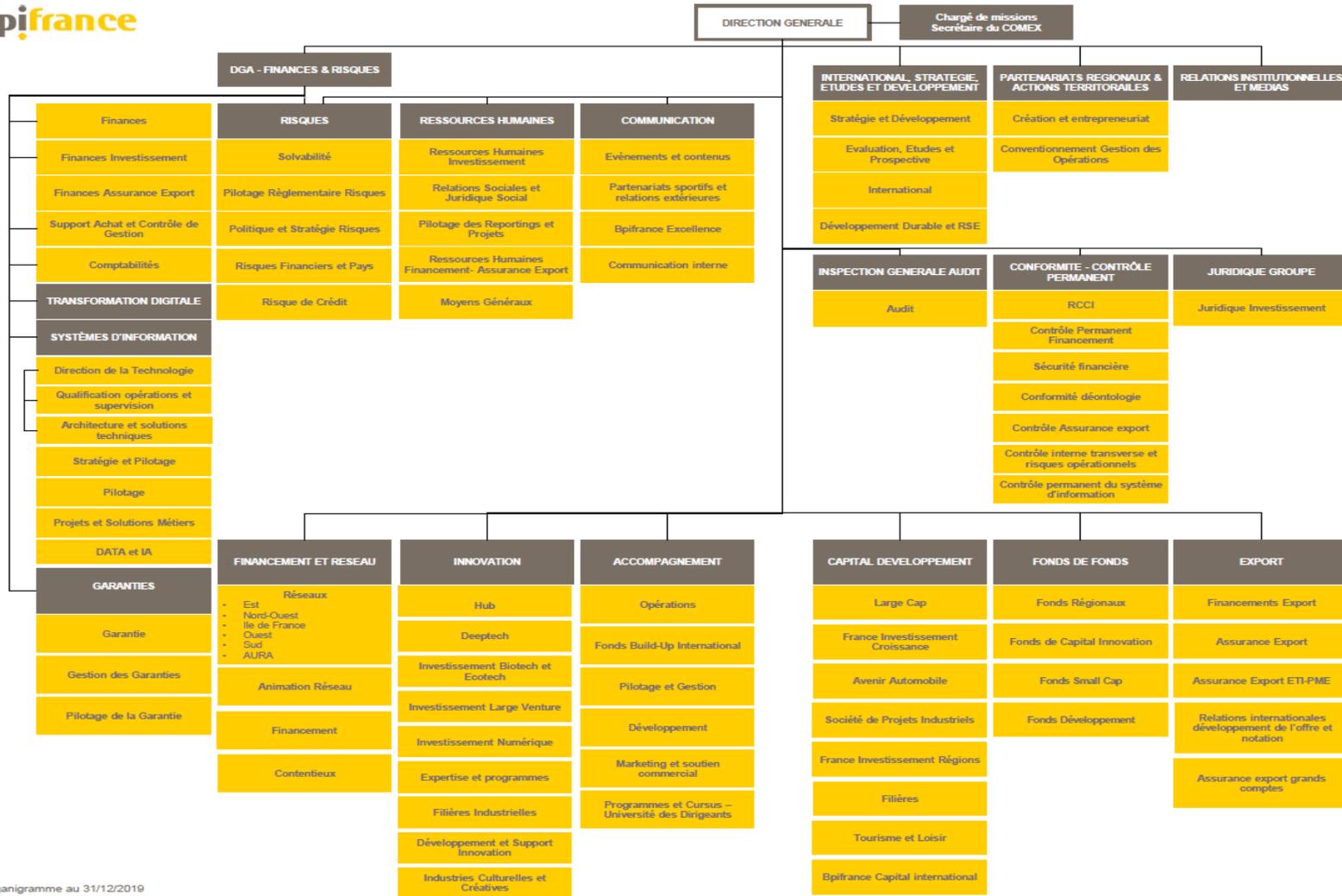


6. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE

6.1. Organigramme capitalistique simplifié du groupe Bpifrance



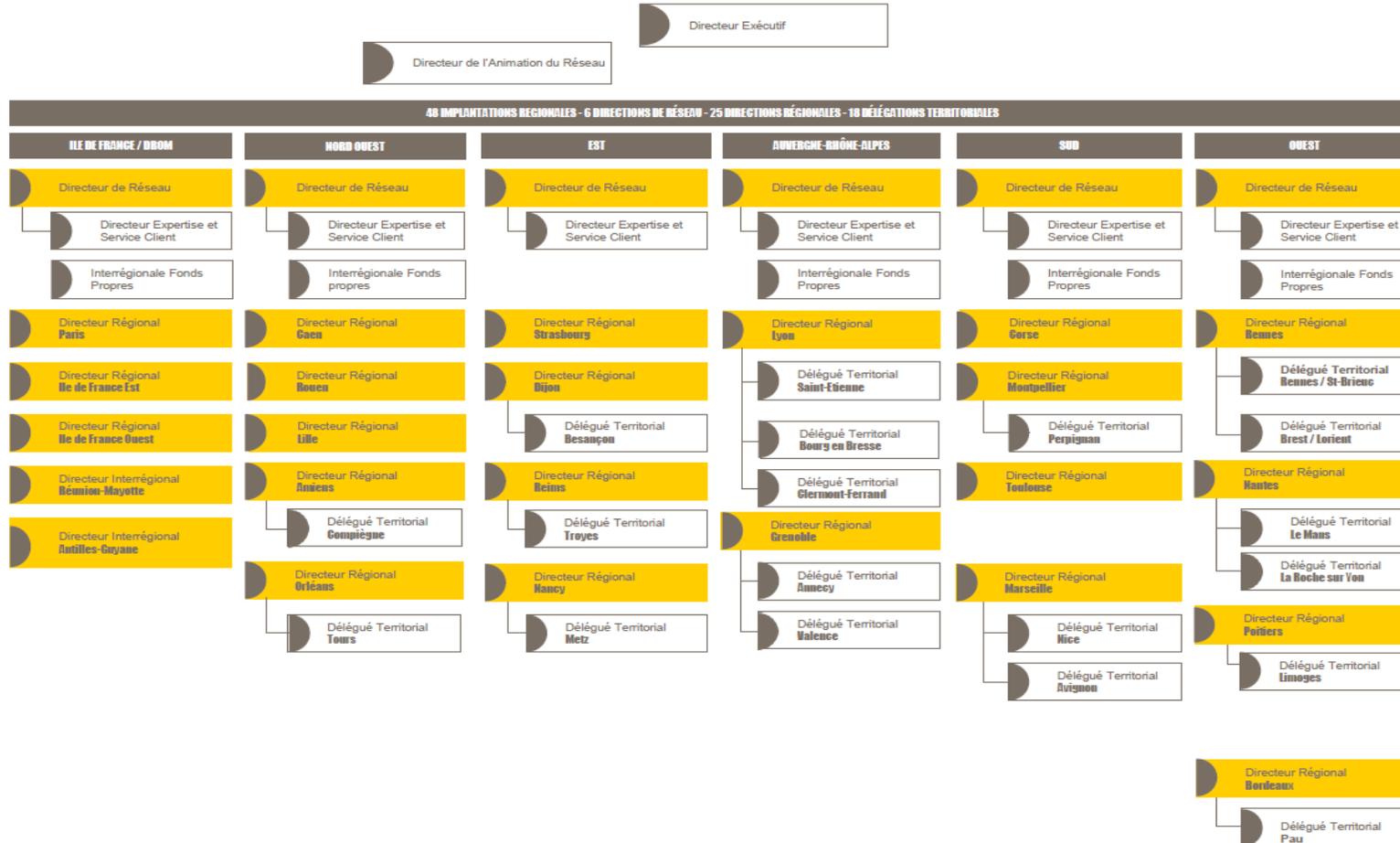
6.2. Organigramme fonctionnel



Organigramme au 31/12/2019



6.3. Organigramme du réseau



7. RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (<i>en k€</i>)	15 520 407	15 520 407	15 520 407	15 520 407	15 931 803
Nombre d'actions émises	2 355 145 159	2 355 145 159	2 355 145 159	2 355 145 159	2 417 572 473
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes (<i>en k€</i>)	-1 575	772	68	4 566	6 305
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions (<i>en k€</i>)	554 652	139 355	844 542	125 729	731 850
Impôts sur les bénéfices (<i>en k€</i>)	21 804	178 905	155 205	(3 298)	(21 845)
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions (<i>en k€</i>)	999 203	823 054	776 933	(700 243)	1 309 338
Bénéfices distribués (<i>en k€</i>)	224 916	320 300	300 000	650 000	604 000
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions (<i>en €</i>)	0,23	(0,02)	0,29	0,06	47,31
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions (<i>en €</i>)	0,42	0,35	0,33	(0,30)	0,05
Dividende versé à chaque action (<i>en €</i>)	0	0,14	0,13	0,28	0,25
Personnel					
Nombre de salariés	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale (<i>en k€</i>)	0	0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (<i>en k€</i>)	0	0	0	0	0



8. COMPTES SOCIAUX + NOTES

COMPTES SOCIAUX DE **Bpifrance Participations** au 31 décembre 2019

1. BILAN

1.1. ACTIF

En Milliers €

	Notes	31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE		0	0	0	0
<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>		0	0	0	0
<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>		0	0	0	0
<i>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</i>	3	29 116 985	-5 265 176	23 851 809	20 820 785
Participations		27 720 989	-4 839 259	22 881 730	19 887 323
Créances rattachées aux participations		98 861	-86 963	11 898	0
Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)		760 564	-67 705	692 858	699 841
Autres titres immobilisés		518 123	-263 161	254 962	228 981
Dépôts de garantie		132	0	132	132
Créances rattachées aux autres titres immobilisés		18 316	-8 088	10 228	4 508
ACTIF IMMOBILISE		29 116 985	-5 265 176	23 851 809	20 820 785
<i>CREANCES</i>	4	46 987	-1 486	45 501	251 860
Clients et comptes rattachés		6 673	-62	6 612	1 955
Autres créances		40 314	-1 425	38 890	249 905
Valeurs mobilières de placement		0	0	0	0
<i>DISPONIBILITES</i>	5	1 528 628	0	1 528 628	1 304 904
Charges constatées d'avance		0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT		1 575 615	-1 486	1 574 129	1 556 764
Ecart de conversion - Actif		71		71	0
TOTAL GENERAL		30 692 672	-5 266 662	25 426 009	22 377 549

1.2. PASSIF

En Milliers €

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capital		15 931 803	15 520 407
Primes d'émission, de fusion, d'apport		210 919	210 919
Réserve légale		252 534	252 534
Réserves réglementées		0	0
Autres réserves		0	0
Report à nouveau		96 601	1 400 844
Acomptes sur dividendes répartis en instance d'affectation		-150 000	-150 000
Résultat de l'exercice		1 309 338	-700 243
Provisions réglementées		17 738	19 676
CAPITAUX PROPRES	6	17 668 934	16 554 137
Provisions pour risques et charges		71	108 478
Emprunts et dettes financières		21	21
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4	258	265
Dettes fiscales et sociales	4	694	280
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7	7 346 358	5 691 306
Autres dettes	4	401 012	18 281
Produits constatés d'avance		8 485	4 781
Ecart de conversion - Passif		176	0
TOTAL GENERAL		25 426 009	22 377 549

2. COMPTE DE RESULTAT

En Milliers €

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS FINANCIERS		457 054	430 577
Revenu des participations		422 740	373 067
Revenu des TIAP		9 732	26 646
Revenu des autres titres immobilisés		24 472	30 770
Autres intérêts et produits assimilés		111	95
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		40	-3 329
RESULTAT FINANCIER	8	457 095	427 249
PRODUITS D'EXPLOITATION	9	24 574	8 553
Prestations de services		6 150	4 563
Subventions d'exploitation		12 764	2 066
Charges refacturées et produits divers d'exploitation		794	1 522
Reprises sur dépréciations d'exploitation		4 866	402
CHARGES D'EXPLOITATION	10	-77 888	-74 971
Autres achats et charges externes (hors personnel intérimaire et prêté)		-57 290	-56 975
Personnel intérimaire et mis à disposition		-14 482	-8 517
Charges de personnel		0	0
Impôts et taxes		-4 411	-8 902
Autres charges de gestion courante		-219	-230
Dotations aux amortissements		0	0
Dotations aux dépréciations d'exploitation		-1 486	-347
RESULTAT D'EXPLOITATION		-53 314	-66 418
RESULTAT COURANT		403 780	360 830
PRODUITS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3	1 459 316	487 033
Plus-values de cessions		584 059	119 992
Reprises sur dépréciations		875 256	367 041
CHARGES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3	-533 850	-1 555 927
Moins-values de cessions		-258 020	-358 413
Dotations aux dépréciations		-275 830	-1 197 513
RESULTAT SUR OPERATIONS SUR TITRES		925 465	-1 068 894
PRODUITS EXCEPTIONNELS	11	3 638	6 336
CHARGES EXCEPTIONNELLES	12	-1 700	-1 813
RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 938	4 523
IMPOTS SUR LES BENEFICES	13	-21 845	3 298
RESULTAT NET		1 309 338	-700 243

3. TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

En Milliers €

	Exercice 2019	Exercice 2018
Résultat net	1 309 338	(700 242)
Elimination des amortissements, des dépréciations et des provisions	(708 631)	829 271
Elimination des résultats et revenus sans incidence sur la trésorerie	(15 588)	2 098
Elimination des plus & moins-values de cession	(326 039)	238 422
Variation du besoin en fonds de roulement	952 516	(133 146)
FLUX NETS DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	1 211 597	236 402
DECAISSEMENTS SUR:		
Acquisitions / souscriptions / libérations de participations	(1 819 488)	(944 137)
Acquisitions / souscriptions / libérations de TIAP	(34 339)	(49 170)
Acquisitions / souscriptions / libérations d'autres titres immobilisés et valeurs mobilières	(32 702)	(27 985)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
ENCAISSEMENTS (EN PRIX DE VENTE) SUR:		
Cessions / remboursement de participations	1 458 307	221 587
Cessions / remboursement de TIAP	6 470	83 699
Cessions / remboursement / amortissement d'autres titres immobilisés	6 716	3 500
Cessions d'immobilisations corporelles	0	0
FLUX NETS DE TRESORERIE SUR INVESTISSEMENTS	(415 037)	(712 507)
Augmentation de capital en numéraire	0	1 368 792
Dividendes versés aux actionnaires	(604 000)	(650 000)
Acquisition de trésorerie fusion FT1CI	31 162	0
FLUX NETS DE TRESORERIE SUR OPERATIONS DE FINANCEMENT	(572 838)	718 792
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	223 722	242 687
TRESORERIE NETTE DE DEBUT DE PERIODE	1 304 899	1 062 211
TRESORERIE NETTE DE FIN DE PERIODE	1 528 621	1 304 899

4. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Bpifrance Participations sont établis et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général. Le compte de résultat présente toutefois une dérogation aux règles du Plan comptable général par la substitution du « Résultat financier » comme agrégat représentatif de l'activité sociale au « Résultat d'exploitation » défini par le plan comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

4.1. Immobilisations financières

Les titres figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou leur valeur d'acquisition. Cette valeur s'entend y compris des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes exposés pour mener à bien l'entrée des titres dans le patrimoine de l'entreprise. S'agissant des frais d'acquisition sur opérations en cours, ils sont inscrits en Autres Actifs et font l'objet de dépréciations pour être, le cas échéant, immobilisés si l'opération aboutit. Les frais d'acquisition immobilisés donnent lieu à la comptabilisation d'amortissements dérogatoires rapportés au résultat sur une durée de 5 ans.

Hormis dans le cas de placements de trésorerie, les portefeuilles de titres de Bpifrance Participations ont vocation à être enregistrés au sein des valeurs immobilisées. Le classement entre les catégories comptables existantes répond aux règles d'affectation suivantes :

- Titres de participation

Titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice ou d'en assurer le contrôle.

- T.I.A.P.

Les Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille sont ceux dans lesquels l'entreprise a investi afin d'en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante, sans intention de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise qui les a émis. Sont notamment portés dans cette catégorie les FPCI (Fonds Professionnels de Capital Investissement) détenus à long terme.

- Autres titres immobilisés

Sont inscrits dans cette catégorie les obligations convertibles ou remboursables en actions.

Chaque ligne de titres fait l'objet d'un examen comparatif de sa valeur nette comptable et de sa valeur d'utilité laquelle est appréhendée via l'évolution et les perspectives boursières lorsque le titre est coté et, que le titre soit ou non coté, par une approche des multiples de comparables. Cette approche est, le cas échéant, complétée d'une valorisation de l'entreprise à partir des flux futurs actualisés que génère son activité (méthode dite des « discounted cash-flow ») ou à partir de son actif net réévalué. S'agissant des FPCI, la valeur d'utilité est estimée en tenant compte de la valeur liquidative des parts et de la maturité des fonds.

En cas de cession, le résultat de l'opération est déterminé selon la méthode du « premier entré – premier sorti ».

4.2. Autres actifs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale diminuée, le cas échéant, d'une dépréciation si leur valeur probable de recouvrement s'avère inférieure à leur valeur d'entrée au bilan.

Les honoraires sur opérations en cours sont comptabilisés en débiteurs divers et dépréciés dans les conditions décrites au paragraphe 4.1.



5. NOTES EXPLICATIVES

NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Bpifrance Participations a acquis l'ensemble des parts de l'entité CDC IC détenue par le groupe Caisse des dépôts et l'ensemble des parts du Fonds Ambition Numérique détenu par l'Etat français. Différentes entités du groupe Bpifrance sont intervenues dans cette opération.

Bpifrance Participations acquiert CDC IC le 14 décembre 2018 et le Fonds Ambition Numérique le 21 mars 2019, en bénéficiant d'un crédit-vendeur consenti par le groupe Caisse des dépôts et par l'EPIC Bpifrance. L'EPIC Bpifrance avait été préalablement doté par l'Etat du Fonds Ambition Numérique pour un montant de 205,7 millions d'euros, le 11 février 2019.

Après rééquilibrage des créances, le groupe Caisse des dépôts et l'EPIC Bpifrance apportent à Bpifrance SA leurs créances détenues envers Bpifrance Participations sur le prix d'acquisition de ces parts, en contrepartie d'une augmentation de capital d'un montant de 411,4 millions d'euros réalisée en date du 15 mai 2019. Une augmentation de capital de Bpifrance Participations du même montant, libérée par compensation avec les créances apportées à Bpifrance SA, est réalisée en date du 30 juillet 2019 afin de finaliser l'opération.

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

3.1. Synthèse de la variation de la valeur brute des immobilisations financières

<u>Valeurs brutes</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>Acquisitions /</u>	<u>Cessions /</u>	<u>31/12/2019</u>
En milliers d'€		<u>Augmentations</u>	<u>Diminutions</u>	
Participations	23 368 004	6 806 357	-2 453 370	27 720 989
Créances rattachées aux participations	109 373	13 456	-23 968	98 861
Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)	740 377	24 652	-4 465	760 564
Autres titres immobilisés	497 958	28 286	-8 121	518 123
Dépôts de garantie	132	0	0	132
Créances rattachées aux autres titres immobilisés	12 676	22 902	-17 262	18 316
Total	24 728 519	6 895 652	-2 507 186	29 116 985

3.2. Analyse de la variation des participations

En milliers d'€	31/12/2018	Acquisitions / Augmentations	Cessions / Diminutions	31/12/2019
Bpifrance Capital 1 (1)	1 229 990	-	-	1 229 990
Bpifrance Innovation 1 (1)	-	499 990	-	499 990
Bpifrance International Capital (1)	343 000	11 131	-	354 131
Bpifrance Investissement (1)	165 289	-	-	165 289
Bpifrance Mezzanine 1 (1)	269 990	-	-	269 990
CDC Entreprises Capital Invest. (1)	85 987	-	-30 195	55 792
ETI 2020 (1)	2 858 990	-	-76 500	2 782 491
Eutelsat Communications (3)	1 195 807	-	-294 984	900 823
FFI V (1)	-	2 499 990	-	2 499 990
FFI IV (1)	2 319 990	-	-	2 319 990
FIC 4 (1)	67 080	-	-22 050	45 030
FIC Dettes Privées (1)	140 051	-	-	140 051
France Investissement Tourisme (1)	98 018	-	-13 507	84 511
FSI PME Portefeuille (1)	2 698 762	-	-449 360	2 249 402
Lion Participation (1) / PSA (3)	1 874 741	-	-	1 874 741
Orange (4)	4 526 570	-	-	4 526 570
FT1CI (1) / ST Microélectronics (3)	893 720	-	-893 720	-
ST Holding (2) / ST Microélectronics (3)	-	2 817 809	-	2 817 809
Valeo (4)	-	344 842	-	344 842
Verallia (4)	-	264 723	-	264 723
Autres participations non cotées mises en équivalence (2)	459 575	-	-288 000	171 575
Autres participations cotées (4)	2 801 745	29 487	-208 471	2 622 761
Autres participations non cotées (5)	1 338 699	338 384	-176 584	1 500 499
Total	23 368 004	6 806 357	-2 453 370	27 720 989
(1) Participations non cotées consolidées par intégration globale dans les comptes du groupe Bpifrance			(4) Participations cotées non consolidées	
(2) Participations non cotées mises en équivalence dans les comptes du groupe Bpifrance			(5) Participations non cotées non consolidées	
(3) Participations cotées mises en équivalence dans les comptes du groupe Bpifrance				

Le portefeuille de titres de participations de Bpifrance Participations est constitué d'apports de la Caisse des Dépôts et de l'Etat en date du 15 juillet 2009, des apports en date du 12 juillet 2013 de Bpifrance SA dans le cadre de la création de Bpifrance Participations et d'acquisitions directement effectuées par Bpifrance Participations sous forme d'achats de titres ou de souscriptions à des augmentations de capital.

Les acquisitions de l'exercice 2019 sont principalement constituées par la souscription aux parts des fonds de FFIV et par l'acquisition de titres cotés : Valeo et Verallia.

Les diminutions observées au cours de l'exercice 2019 concernent principalement les cessions des titres de participations Eutelsat, Gemalto et Soprol.

Suite à la fusion entre Bpifrance Participations et FT1CI réalisée en 2019, les titres ST Holding sont détenus en direct. Ces titres ont été repris à leur valeur historique, soit 2 817,8 M€ de valeur brute et 1 956,9 M€ de dépréciation (cf. note 3.5).



3.3. Analyse de la variation et valeur estimative des titres immobilisés de l'activité de portefeuille

<u>En milliers d'€</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>Acquisitions / Augmentations</u>	<u>Cessions / Diminutions</u>	<u>31/12/2019</u>
Titres cotés	509 010	0	0	509 010
Titres non cotés et Parts de FPCI	231 367	24 652	-4 465	251 553
Total	740 377	24 652	-4 465	760 564

En 2019, la principale variation concerne les acquisitions des titres Payfit, Doctolib et Content Square. Ces opérations ont généré au global un coût d'acquisition de 18,2 M€.

<u>En milliers d'€</u>	<u>31/12/2018</u>			<u>31/12/2019</u>		
	<u>Valeur comptable brute</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	<u>Valeur estimative</u>	<u>Valeur comptable brute</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	<u>Valeur estimative</u>
Décomposition de la valeur estimative :						
Fractions du portefeuille évaluées :						
- au coût de revient	20 296	20 296	20 296	56 149	56 149	56 149
- au cours de bourse	501 208	474 597	473 093	509 010	449 861	552 394
- d'après la situation nette	0	0	0	0	0	0
- d'après la situation nette réestimée	158 332	150 836	86 998	156 612	149 055	84 412
- d'après une valeur de rendement ou de rentabilité	0	0	0	0	0	0
- d'après d'autres méthodes (1)	60 541	54 112	65 712	38 793	37 793	93 207
Valeur estimative du portefeuille de TIAP	740 377	699 841	646 099	760 564	692 858	786 162
(1) Valorisation multicritères						

3.4. Analyse de la variation des autres titres immobilisés

<u>En milliers d'€</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>Acquisitions / augmentations</u>	<u>Diminutions</u>	<u>31/12/2019</u>
Autres titres immobilisés	497 958	28 286	-8 121	518 123
Intérêts courus sur autres titres immobilisés	12 676	22 902	-17 262	18 316
Total	510 633	51 188	-25 383	536 439

Les augmentations sur les autres titres immobilisés sont principalement constituées par l'acquisition de Payfit (13 M€) et de Content Square (13,35 M€).

3.5. Dépréciations sur immobilisations financières

En milliers d'€	31/12/2018	Dotations /		31/12/2019
		Autres mouvements	Reprises	
Participations	-3 480 681	-2 194 521	835 942	-4 839 259
CDC Entreprises Capital Invest. (1)	-14 590	0	4 195	-10 395
Orange (4)	-1 230 759	0	136 358	-1 094 401
TechnipFmc (4)	-365 763	0	31 108	-334 655
Vallourec (4)	-585 848	0	79 134	-506 714
Verallia (4)	0	-23 388	0	-23 388
ST Holding (2) (6)	0	-1 956 868	43 621	-1 913 247
Autres participations non cotées mises en équivalence (2)	-410 192	0	238 617	-171 575
Autres participations cotées (4)	-655 870	-166 856	239 047	-583 680
Autres participations non cotées (5)	-217 658	-47 409	63 862	-201 204
Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)	-40 536	-34 582	7 413	-67 705
Titres cotés	-31 933	-34 187	6 971	-59 149
Titres non cotés et Parts de FPCI	-8 603	-396	442	-8 557
Autres titres immobilisés	-277 144	-2 305	8 201	-271 249
Autres titres immobilisés	-268 976	-2 305	8 121	-263 161
Intérêts courus sur autres titres immobilisés	-8 168		80	-8 088
Créances rattachées aux participations	-109 373	-1 290	23 700	-86 963
Créances rattachées aux participations	-104 853	0	23 695	-81 158
Intérêts courus sur créances ratt aux participations	-4 520	-1 290	5	-5 805
Total	-3 907 734	-2 232 698	875 256	-5 265 176

(1) Participations non cotées consolidées par intégration globale dans les comptes du groupe Bpifrance
(2) Participations non cotées mises en équivalence dans les comptes du groupe Bpifrance
(3) Participations cotées mises en équivalence dans les comptes du groupe Bpifrance
(4) Participations cotées non consolidées
(5) Participations non cotées non consolidées
(6) Cf. note 3.2

La dépréciation nette sur immobilisations financières enregistre 599,4 M€ de reprises pour dépréciations de titres.

NOTE 4 : CREANCES ET DETTES

En milliers d'€	31/12/2018			31/12/2019			
	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net	A 1 an au plus	A plus d'un an	
Créances de l'actif immobilisé :							
<i>Créances rattachées à des participations</i>	109 373	98 861	-86 963	11 898	11 898	0	
Créances de l'actif circulant :							
<i>Clients et comptes rattachés</i>	1 955	6 673	-62	6 612	6 673	0	
Comptes clients	1 414	3 870	-62	3 808	3 870	0	
Clients - Factures à établir	541	2 803	0	2 803	2 803	0	
Autres créances	250 252	40 314	-1 425	38 890	38 890	0	
Créances fiscales	400	3 957	0	3 957	3 957	0	
Débiteurs divers - Immobilisations en cours	347	1 425	-1 425	0	0	0	
Fournisseurs - Avoirs à recevoir / Acomptes	7	25	0	25	25	0	
Autres créances	142 974	25 483	0	25 483	25 483	0	
Créances sur cession d'immo. financières	106 524	9 425	0	9 425	9 425	0	
En milliers d'€	31/12/2018	31/12/2019					
	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes							
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	21	21	0	21	21	0	0
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	265	258	0	258	258	0	0
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	280	694	0	694	694	0	0
Dettes fiscales	236	649	0	649	649	0	0
Dettes sociales	44	45	0	45	45	0	0
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	5 691 306	7 346 358	0	7 346 358	1 105 242	4 501 349	1 739 767
<i>Autres dettes</i>	18 281	401 012	0	401 012	401 012	0	0



Les clients et comptes rattachés sont principalement liés à des facturations de l'activité de l'accompagnement.

Les débiteurs divers enregistrent les honoraires relatifs aux dossiers d'investissements non encore conclus ; ce poste fait l'objet d'une dépréciation sur les dossiers dont il n'est pas possible de prévoir l'issue à date d'arrêté (cf. point 4.2 Autres actifs des principes et méthodes comptables).

Les autres créances sont constituées par l'avance d'impôt société faite à Bpifrance SA dans le cadre de l'intégration fiscale.

Les créances sur cession d'immobilisations financières concernent, principalement, un différé de paiement des cessions de titres de participations.

Les dettes sur immobilisations sont constituées des engagements restant à verser aux fonds. Ils concernent principalement les fonds ETI 2020 (1 583 M€), FFI IV (1 479 M€) et FFI V (2 458 M€) (cf. note 7).

Les autres dettes concernent principalement la mise à disposition d'une partie de la trésorerie de la société FSI-PME portefeuille selon la convention de trésorerie conclue entre les deux parties le 26 Avril 2019.

A la clôture de l'exercice cette avance s'élève à 374 M€ auxquels vient s'ajouter 208 K€ d'intérêts courus non échus.

NOTE 5 : DISPONIBILITES

Les disponibilités correspondent aux comptes à vue ouverts à la Caisse des Dépôts, chez Natixis et auprès du Trésor Public.

L'évolution de la trésorerie est retracée dans le « Tableau des flux de trésorerie » présenté dans les états de synthèse.

NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES

<u>En milliers d'€</u>	<u>31/12/2018</u>	Affectation du résultat 2018	Augmentation de capital	Distribution de dividendes	Résultat 2019	Provisions réglementées	31/12/2019
Capital social	15 520 407		411 396				15 931 803
Prime d'apport	210 919						210 919
Prime d'émission	0						0
Réserve légale	252 534						252 534
Report à nouveau	1 400 844	-1 304 243					96 601
Acomptes sur dividendes répartis en attente d'affectation	-150 000	604 000		-454 000	-150 000		-150 000
Résultat de l'exercice	-700 243	700 243			1 309 338		1 309 338
Provisions réglementées	19 676					-1 938	17 738
TOTAL	16 554 137	0	411 396	-454 000	1 159 338	-1 938	17 668 934

Le capital social est composé de 2 417 572 473 actions d'une valeur nominale de 6,59€, entièrement libérées.

Le résultat déficitaire de l'exercice 2018, d'un montant de 700 M€ a été imputé au compte de report à nouveau par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2019.

Il a également été décidé lors de cette assemblée de distribuer le solde de dividendes de 454 M€.

L'augmentation de capital de 411,4 M€ fait l'objet d'une mention dans les faits significatifs de l'exercice (cf. Note 1).

Enfin, les capitaux propres de Bpifrance Participations incluent 17,7 M€ d'amortissements dérogatoires constatés au titre de l'étalement des frais d'acquisition immobilisés des titres en portefeuille.

NOTE 7 : DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES

Sont inscrites dans les dettes sur immobilisations la partie restant à appeler du capital émis par les FPCI dont Bpifrance Participations détient des parts :

- Fonds ETI 2020 :	1 583,6 M€
- Fonds FFI IV :	1 479,6 M€
- Fonds FFI V :	2 459,0 M€
- Fonds Bpifrance Capital 1 :	805,0 M€
- Fonds Bpifrance Mezzanine 1 :	211,0 M€
- Fonds Innovation 1 :	413,0 M€
- Fonds FAN :	60,0 M€
- Fonds FEI :	81,6 M€
- Fonds Innobio 1 & 2 :	65,0 M€
- Fonds FIC D.P. :	28,5 M€
- FAA et FMEA rang 2 :	54,7 M€
- Fonds FIC 4 :	30,6 M€
- Fonds Digital :	20,0 M€
- Fonds Averroès II & III :	18,9 M€
- Fonds FIT :	15,1 M€
- Fonds Patrimoines et Création :	8,6 M€
- Autres FPCI :	12,2 M€

TOTAL	7 346,4 M€

NOTE 8 : RESULTAT FINANCIER

En milliers d'€	31/12/2019	31/12/2018
<u>Produits financiers</u>		
Revenus des participations	422 740	373 067
Eutelsat Communications	58 501	78 186
ST Holding	26 867	23 771
Lion Participations (PSA)	87 736	54 534
Orange	177 954	177 954
Autres	71 682	38 623
Revenus des TIAP	9 732	26 646
Revenus des autres titres immobilisés	24 472	30 770
Autres intérêts et produits assimilés	111	95
Comptes bancaires ouverts à la CDC	83	32
Autres	28	63
Autres produits financiers	1 821	627
Gains de change	1 821	363
Ecart de conversion	0	265
Autres produits financiers	0	0
<u>Charges financières</u>	-1 781	-3 956
Résultat financier	457 095	427 249

NOTE 9 : PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'€	31/12/2019	31/12/2018
Prestations de services	6 150	4 563
Subventions d'exploitation	12 764	2 066
Charges refacturées et produits divers d'exploitation	794	1 522
Autres produits activités annexes	155	4
Rémunérations versées aux administrateurs	638	1 519
Autres produits d'exploitations	1	0
Reprises sur dépréciations d'exploitation	4 866	402
Produits d'exploitation	24 574	8 553

L'augmentation des produits d'exploitation est principalement constituée de produits liés à l'activité de l'accompagnement.

NOTE 10 : CHARGES D'EXPLOITATION

En milliers d'€	31/12/2019	31/12/2018
Autres achats et charges externes (hors personnel intérimaire et mis à disposition)	-57 290	-56 975
Achats de fournitures et petit équipement	-3	-1
Sous-traitances	-30 751	-33 637
Locations	-4	-191
Honoraires sur dossiers d'investissement	-6 351	-10 580
Autres honoraires	-15 659	-7 725
Autres achats et charges externes	-4 523	-4 840
Personnels intérimaires et mis à disposition	-14 482	-8 517
Personnel intérimaire	0	0
Personnel mis à disposition	-14 482	-8 517
Charges de personnel	0	0
Impôts et taxes	-4 411	-8 902
Autres charges de gestion courante	-219	-230
Dotations aux amortissements	0	0
Dotations aux dépréciations d'exploitation	-1 486	-347
Charges d'exploitation	-77 888	-74 971

Les sous-traitances concernent les prestations de conseil et d'assistance fournies par Bpifrance Investissement.

Les honoraires sur dossiers d'investissement correspondent aux dépenses effectuées pour étudier des dossiers qui n'ont pas débouché sur un investissement. Les dépenses sur les investissements en cours d'étude sont portées en débiteurs divers au bilan. Ils font l'objet de "dotations aux dépréciations d'exploitation" (cf. point 4.2. Autres Actifs des principes et méthodes comptables).

Les autres honoraires regroupent pour l'essentiel les dépenses liées aux honoraires de commissariat aux comptes, les honoraires de communication, et les honoraires de l'activité de l'accompagnement.

L'augmentation des autres honoraires et du personnel mis à disposition est principalement constituée de charges liées à l'activité de l'accompagnement.

NOTE 11 : PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les produits exceptionnels de l'exercice 2019 sont composés des reprises aux amortissements dérogatoires (3,6 M€).

NOTE 12 : CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles de l'exercice 2019 sont composées des dotations aux amortissements dérogatoires concernant les frais d'acquisition immobilisés pour un montant de 1,7 M€.

NOTE 13 : IMPOTS

En milliers d'€	<u>Bases imposables à taux plein</u>	
	31/12/2019	31/12/2018
Résultat financier	59 444	68 060
Résultat d'exploitation	-64 737	-59 938
Résultat sur opérations sur titres	74 201	45 455
Résultat exceptionnel	1 938	2 382
Bases d'impôt à taux plein	70 845	55 959

En raison notamment de l'importance des plus-values et reprises pour dépréciations sur titres de participations bénéficiant du régime du long terme, le résultat fiscal imposable au taux normal s'élève à 70,8 M€ générant une charge d'impôts sur les sociétés de 22,6 M€.

La charge d'impôt société s'élève à 126 M€. Elle est constituée de l'impôt dû au titre de l'exercice pour 22,6 M€ ainsi que d'une charge de 104 M€ qui avait été provisionnée dans les comptes de l'exercice 2016.

Bpifrance Participations fait partie d'un groupe d'intégration fiscale autour de Bpifrance SA comprenant Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export, Lion Participations, Bpifrance International Capital, Bpifrance IC Investment Holding et FEF Capital. Bpifrance Participations calcule individuellement et acquitte son impôt sur les sociétés auprès de Bpifrance SA.

NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagement d'investissements décomposés par métier et par programme

Bpifrance Participations est engagé à financer les besoins des différents véhicules d'investissement, indirectement au travers sa filiale détenue à 100%, FSI PME Portefeuille (FPP). Au 31 décembre 2019, les souscriptions non libérées FPP s'élèvent à 1,0 Md€, dont une partie correspond à des souscriptions en direct de FPP dans des véhicules d'investissement, soit 0,7 Md€ et une autre partie correspond à l'engagement résiduel de FPP dans le Fonds de Fonds PME, soit 0,3 Md€.

Le Fonds de Fonds PME (FF PME) créé le 1er janvier 2015, est issu de l'absorption des fonds FFFI III prime et FFI 2 prime par le fonds FFIB prime. Il est souscrit à 100% par FPP pour 1,65 Md€ et souscrit dans les fonds gérés suivants : FIC (174 M€), FIC 2 (180 M€), FIC 3 (146 M€), FIC 5 (195 M€), FIR 1 (380 M€), FIR 2 (100 M€), FIR 4 (150 M€), AEM (30 M€), FSB (5 M€), FSFE (20 M€), Croissance Rail (10 M€), FDEN (27 M€), Bois 2 (25 M€), et Mode et Finance 2 (18 M€).

La décomposition par métier des engagements résiduels de Bpifrance Participations, FPP et FF PME est détaillée ci-dessous :

Métier Innovation

Les engagements résiduels du métier Innovation s'élèvent à 661 M€, et sont portés en direct par Bpifrance Participations sur les fonds Bpifrance Innovation I (413 M€) levé en 2019, Bpifrance Capital I (108 M€), Bpifrance Mezzanine I (6 M€), Innobio (5 M€), Innobio 2 (60 M€), FSN PME (60 M€), racheté à l'Etat en 2019, et Patrimoine et Création 2 (9 M€). Il n'y a aucun engagement hors bilan porté par FPP sur le métier Innovation.

Métier Small Cap – Direction du Capital Développement

Les engagements résiduels du métier Small Cap s'élèvent à 0,7 Md€, dont 633 M€ portés en direct par Bpifrance Participations. Cet engagement se répartit entre 551 M€ sur Bpifrance Capital I, 67 M€ sur Bpifrance Mezzanine I et 15 M€ sur France Investissement Tourisme.

Les souscriptions non libérées de FPP dans les véhicules gérés par le métier Small Cap s'élèvent à 113 M€. Ces engagements se concentrent principalement sur le fonds Fonds de fonds PME, lui-même engagé à hauteur de 17 M€ dans FIR 1, de 29 M€ dans FIR 2, de 11 M€ dans FIR 4, de 6 M€ dans Bois 2, de 10 M€ dans Mode et Finance 2, de 8 M€ dans FSFE, de 4 M€ dans Croissance Rail, de 10 M€ dans FDEN et de 0,7 M€ dans le FSB. Le reste des engagements résiduels se concentrent sur des fonds directement souscrits par FPP (FIR 3 pour 16 M€ et AED C3 pour 2 M€).

Métier Fonds de fonds

Les engagements résiduels du métier Fonds de fonds s'élèvent à 4,8 Md€, dont 4,1 Md€ portés en direct par Bpifrance Participations qui se répartissent sur FFI V pour 2,46 Md€, FFI IV pour 1,48 Md€, le Fonds de fonds Digital pour 20 M€, les fonds Averroès II et III pour 19 M€ et des fonds affiliés pour 84 M€.

Les souscriptions non libérées de FPP dans les véhicules gérés par le métier Fonds de fonds s'élèvent à 708 M€. Cet engagement se répartit principalement sur FFFI 3 (295 M€), FPMEI (211 M€), FFI 2 (97 M€), FFI B (39 M€), FFI A (16 M€), FFT3 (2 M€), FPCR 2000 (1 M€) et FCIR (1 M€). Le reste des engagements résiduels se concentrent sur des fonds affiliés pour 46 M€.



Métier Mid & Large Cap

Les engagements résiduels du métier Mid & Large Cap s'élèvent à 2,05 Md€ concentrés sur Bpifrance Participations en direct pour 1,99 Md€. Ces engagements portent sur le fonds ETI 2020 pour 1,58 Md€, Bpifrance Capital I pour 146 M€, Bpifrance Mezzanine I pour 139 M€, sur les fonds automobiles (FAA et FAA rang 2) pour 55 M€, sur FIC 4 pour 31 M€, sur FIC Dette Privée pour 29 M€ et sur des fonds affiliés pour 10 M€.

Les souscriptions non libérées de FPP dans les véhicules gérés par le métier Mid & Large Cap s'élèvent à 54 M€. Ces engagements se concentrent sur le fonds Fonds de fonds PME, lui-même engagé à hauteur de 11 M€ dans FIC 5, de 32 M€ dans FIC 2, de 7 M€ dans FIC 3 et de 3 M€ dans FIC.

Une partie des engagements présentés ci-dessus est encadrée par les différentes conventions et sont matérialisées par les programmes d'investissements suivants :

Programme FSI PME Innovation

Les engagements résiduels correspondant aux souscriptions non libérées de FPP relatifs au programme PME Innovation s'élèvent au 31 décembre 2019 à 215 M€ principalement portés par le fonds FPMEI.

Programme FSI France Investissement

Le programme FSI France Investissement a été entièrement engagé pour un total de 2,4 Md€ de 2006 à fin mars 2012 (correspondant à la taille des fonds levés dans le cadre du programme). Les engagements résiduels correspondant aux souscriptions non libérées au 31/12/2019 s'élèvent à 0,25 Md€.

Programme FSI France Investissement 2020

Le programme FSI France Investissement 2020 d'une taille de 4 Md€ est engagé au 31/12/2019 pour un total de 3,9 Md€ (correspondant à la taille des fonds levés dans le cadre du programme) porté par les fonds FFFI 3, FFI IV et Fonds de fonds PME. Au 31 décembre 2019, les engagements résiduels correspondant aux souscriptions non libérées relatives à ce programme s'élèvent à 1,1 Md€, dont 0,7 Md€ portés directement par Bpifrance Participations et 0,4 Md€ portés par FPP.

Autres engagements : cf. note 16

NOTE 15 : IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination : Bpifrance SA

Forme : Société Anonyme

Au capital de 20 847 285 577 €

Adresse du siège social : 27/31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort

RCS : 507 523 678

Les états financiers consolidés sont disponibles sur le site www.bpifrance.fr

NOTE 16 : ELEMENTS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

Un engagement de 50 M€ a été reçu dans le cadre de la convention entre Bpifrance Participations et l'Epic Bpifrance pour la réalisation des programmes d'actions de l'activité d'accompagnement. Sur ce montant il a été engagé 6,9 M€ sur l'exercice 2019. Les autres opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

NOTE 17 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Les rémunérations versées aux administrateurs s'établissent à 217 858,57€.



9. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

9.1. Rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

BPIFRANCE PARTICIPATIONS

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'assemblée générale
Bpifrance Participations
27-31 AVENUE DU GENERAL LECLERC
94710 MAISONS-ALFORT CEDEX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bpifrance Participations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 12 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui,

selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Les immobilisations financières sont évaluées à la clôture de l'exercice selon leur valeur d'utilité (paragraphe 4.1 de l'annexe des comptes annuels). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et nous avons apprécié les dépréciations constatées à partir de ces valeurs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 12 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives,

que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

BPIFRANCE PARTICIPATIONS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019 - Page 4

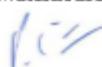
informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 8 avril 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

 2020.04.08
10:51:44
+02'00'
Pierre Clavié

MAZARS

 Signature
certifiée de
Matthew BROWN
Date: 2020-04-08
11:46:02 +02'00'
Matthew Brown

 2020.04.08
15:52:00 +02'00'
Jean Latorzeff

9.2. Rapport sur les conventions réglementées

BPIFRANCE PARTICIPATIONS

Société anonyme au capital de 15 931 803 €
Siège social : 27-31 Avenue du General Leclerc, 94710 Maisons-Alfort
RCS : Paris 509 584 074

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2019

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

MAZARS



**BPIFRANCE
PARTICIPATIONS**

*Rapport spécial sur les
conventions réglementées*

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2019*

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**BPIFRANCE
PARTICIPATIONS**

*Rapport spécial sur les
conventions réglementées*

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2019*

1. Contrats de prestation de services (et protocole tarifaire afférent) avec la CDC relatifs au secrétariat financier, au Back Office et à la réception et la transmission d'ordres

Partie cocontractante :

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Administrateurs représentant la CDC

Nature et objet :

Ces trois contrats de Prestation de Services, autorisés par votre Conseil d'administration du 1^{er} juin 2010, couvrent les prestations de services relatives :

- au secrétariat financier des titres détenus par le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations),
- au Back Office des titres détenus par le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) dans des sociétés cotées et non cotées, et
- à la réception et la transmission des ordres.

Le montant de la rémunération due à la CDC au titre de ces trois contrats de prestation de services et les modalités de paiement de cette rémunération pour l'année 2019 sont fixés dans le Protocole, dont la conclusion a, elle aussi, été autorisée par votre Conseil d'administration du 1^{er} juin 2010 (et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 16 juin 2010) et par les avenants au contrat de prestation de service et de réception transmission d'ordres et au protocole tarifaire relatif aux contrats de prestation de services conclus entre la CDC et le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) qui ont été autorisés par votre Conseil d'administration du 13 décembre 2011 (et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2012). Les avenants ont pris effet de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2011.

Modalités :

- Entrée en vigueur des trois Conventions de Prestation de Services rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 24 mois à compter de cette date, renouvelable par tacite reconduction.
- Entrée en vigueur du Protocole rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2010 pour une durée de 12 mois à compter de cette date, renouvelable par tacite reconduction.
- Le Protocole précise en son paragraphe 3.1 que, conformément aux stipulations de chacun des Contrats de Prestation de Services, la rémunération due au titre de chacun desdits contrats sera égale à l'ensemble des coûts engagés par la CDC au titre de l'accomplissement des prestations.

BPIFRANCE PARTICIPATIONS

*Rapport spécial sur les
conventions réglementées
Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2019*

- La CDC et le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) ont convenu de modifier par avenant :
 - le Contrat de Prestation de Services et de réception-transmission d'ordres (RTO) afin de préciser les modalités dans lesquelles la CDC réalise les opérations de swap de change au nom et pour le compte du FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations).
 - le Protocole afin de préciser la description du mode de calcul de la rémunération de la CDC au titre du contrat de prestation de services relatif au Middle Office des titres détenus par le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) dans des sociétés cotées et non cotées et préciser la rémunération qui sera versée par le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) à la CDC dans le cadre des opérations de swap de change qui seront réalisées par la CDC au nom et pour le compte du FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations).

En application de ces contrats, au titre de l'exercice 2019, les montants relatifs à ces prestations de services comptabilisés dans les comptes de Bpifrance Participations au 31 décembre 2019 se présentent comme suit :

- Services relatifs au Secrétariat financier : 293 297,29 € TTC ;
- Services relatifs au Back Office : 161 617,73 € TTC ;
- Réception et transmission d'ordres : 94 795,12 € TTC.

2. Convention FSI France Investissement 2020

Partie cocontractante :

La Caisse des Dépôts et Consignations et la République Française

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Administrateurs représentant la CDC et administrateur représentant l'Etat

Nature et objet :

La convention FSI France Investissement 2020 conclue par le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) avec la CDC, l'Etat et CDC Entreprises (aujourd'hui Bpifrance Investissement) a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 février 2012 (et approuvée par l'assemblée générale du 14 juin 2012).

Modalités :

- Un programme public d'accompagnement du capital-risque et du capital-développement a été mis en place. Ce programme, qui prendra le relais du programme FSI France Investissement à partir de 2012, définit le rôle de l'Etat, de la CDC, du FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) et de CDC Entreprises (aujourd'hui Bpifrance Investissement).
- La durée de ce programme est de 10 ans à compter du 1er janvier 2012, renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention n'a eu aucun effet financier sur l'exercice 2019 dans les comptes de Bpifrance Participations.

**BPIFRANCE
PARTICIPATIONS**

*Rapport spécial sur les
conventions réglementées
Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2019*

**3. Avenant au pacte d'actionnaires relatif à Tyrol Acquisition I & Cie.
S.C.A**

Partie cocontractante :

La Caisse des Dépôts et Consignations

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Administrateurs représentant la CDC

Nature et objet :

L'avenant au pacte d'actionnaires conclu le 31 janvier 2007 (tel que modifié par avenants en date du 29 septembre 2008 et du 16 juin 2009) relatif à la société Tyrol Acquisition I & Cie. S.C.A, a été autorisé par votre Conseil d'Administration du 24 juin 2013 (et approuvé par l'assemblée générale du 14 mai 2014).

Modalités :

Dans le cadre de la constitution de Bpifrance et de l'apport en nature des titres de la Société FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) à BPI-Groupe, le FSI devait conclure un avenant au pacte d'actionnaires relatif à la société Tyrol Acquisition I & Cie. S.C.A afin que le FSI puisse conserver sa participation dans Tyrol sans avoir à la rétrocéder à la CDC.

Cet avenant prévoit toutefois que dans le cas où le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) cesserait d'être contrôlée, directement ou indirectement, au sens de l'article L233-3 du code de commerce par la CDC, la Société sera tenue de rétrocéder sa participation dans Tyrol à la CDC.

Au 31 décembre 2019, aucune incidence financière au titre de ce contrat n'est inscrite dans les comptes de Bpifrance Participations.

**4. Convention d'assistance et de conseil en investissement ETIGE entre
Bpifrance Investissement (prestataire) et Bpifrance Participations
(client)**

Partie cocontractante :

Bpifrance Investissement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Tous les administrateurs de Bpifrance Participations

Nature et objet :

Convention d'assistance et de conseil en investissement entre Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations soumise à l'approbation de votre Conseil d'Administration en date du 11 février 2014 (et soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 12 mai 2015).

Modalités :

À la suite du transfert du personnel de Bpifrance Participations à Bpifrance Investissement, Bpifrance Participations ne bénéficie plus en interne des moyens humains nécessaires la gestion de son portefeuille. Bpifrance Participations sera donc assistée par les équipes de Bpifrance Investissement qui assureront les prestations suivantes :

- conseil en investissement en vue de fournir des recommandations personnalisées pour souscrire, d'acquérir ou de céder en tout ou en partie des participations ; et
- mission d'assistance dans le suivi et la gestion administrative des participations.

Cette assistance se fera à prix coûtant sur la base du budget ETI (Entreprises de Taille Intermédiaires)/GE (Grandes Entreprises) augmenté des charges de structure annuelles, comme ce qui a été convenu et arrêté lors de la création du Fonds ETI 2020.

En application de cette convention, au titre de l'exercice 2019, la charge relative à ces prestations enregistrée dans les comptes de Bpifrance Participations s'est élevée à 16 162 294,25 € HT.

Il est à noter que cette convention n'a pas pu être autorisée par votre Conseil d'Administration, tous les administrateurs étant « intéressés » tel que ce terme est visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce et donc privés du droit de vote du fait de la communauté totale d'administrateurs entre les deux entités.

5. Convention d'assistance et de conseil en investissement Large Venture entre Bpifrance Investissement (prestataire) et Bpifrance Participations (client)

Partie cocontractante :

Bpifrance Investissement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Tous les administrateurs de Bpifrance Participations

Nature et objet :

Convention d'assistance et de conseil en investissement entre Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations soumise à l'autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 13 mai 2014 (et soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 12 mai 2015).

Modalités :

Suite au transfert du personnel de Bpifrance Participations à Bpifrance Investissement, Bpifrance Participations ne bénéficie plus en interne des moyens humains nécessaires la gestion de son portefeuille. Bpifrance Participations sera donc assistée par les équipes de Bpifrance Investissement qui assureront les prestations suivantes :

**BPIFRANCE
PARTICIPATIONS**

*Rapport spécial sur les
conventions réglementées*

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2019*

- conseil en investissement en vue de fournir des recommandations personnalisées pour souscrire, acquérir ou céder en tout ou en partie des participations ; et
- mission d'assistance dans le suivi et la gestion administrative des participations.

Cette assistance se fera à un prix égal au moins élevé des montants suivants :

- 2% (hors taxes) par an de l'enveloppe de 500 000 000 € dédiés à l'activité Large Venture,

Ou:

- le plus élevé des deux montants suivants : (i) 3% (hors taxes) de la valeur brute des participations diminuée du coût d'acquisition des participations cédées, ou (ii) 1,4% (hors taxes) du montant de 500 000 000 € dédiée à l'activité Large Venture.

En application de cette convention, au titre de l'exercice 2019, la charge relative à ces prestations enregistrée dans les comptes de Bpifrance Participations s'est élevée à 11 540 000,00 € HT.

Il est à noter que cette convention n'a pas pu être autorisée par votre Conseil d'Administration, tous les administrateurs étant « intéressés » tel que ce terme est visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce et donc privés du droit de vote du fait de la communauté totale d'administrateurs entre les deux entités.

6. Convention de prestation de services portant en particulier sur les domaines financier, comptable, administratif, juridique et fiscal entre Bpifrance Investissement (prestataire) et Bpifrance Participations (client)

Partie cocontractante :
Bpifrance Investissement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :
Tous les administrateurs de Bpifrance Participations

Nature et objet :
Convention de prestation de services portant en particulier sur les domaines financier, comptable, administratif, juridique et fiscal entre Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations soumise à l'autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 13 mai 2014 (et soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 12 mai 2015).

Modalités :
La mise en place de cette convention intervient également dans le cadre de la restructuration du pôle Investissement de Bpifrance et du transfert des moyens humains à Bpifrance Investissement.

En application de cette convention, au titre de l'exercice 2018, la charge relative à ces prestations enregistrée dans les comptes de Bpifrance Participations s'est élevée à 57 700 € HT.

**BPIFRANCE
PARTICIPATIONS**

*Rapport spécial sur les
conventions réglementées*

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2019*

7. Convention d'assistance et de conseil en investissement « autres participations » entre Bpifrance Investissement (prestataire) et Bpifrance Participations (client)

Partie cocontractante :

Bpifrance Investissement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Tous les administrateurs de Bpifrance Participations

Nature et objet :

Convention d'assistance et de conseil en investissement entre Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations soumise à l'autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 27 juin 2014 (et soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 12 mai 2015).

Modalités :

Suite au transfert du personnel de Bpifrance Participations à Bpifrance Investissement, Bpifrance Participations ne bénéficie plus en interne des moyens humains nécessaires la gestion de son portefeuille. Bpifrance Participations sera donc assistée par les équipes de Bpifrance Investissement qui assureront les prestations suivantes :

- conseil en investissement en vue de fournir des recommandations personnalisées pour souscrire, acquérir ou céder en tout ou en partie des participations ; et
- mission d'assistance dans le suivi et la gestion administrative des participations.

Cette assistance se fera à un prix égal au produit de la valeur brute des investissements en portefeuille (ou, en cas d'investissement au travers de fonds, au produit de la valeur brute des montants souscrits net des amortissements) au premier jour de chaque trimestre civil et d'un pourcentage s'élevant à :

- 2% HT si l'investissement est fait directement dans des sociétés opérationnelles ou des holdings de détention de sociétés opérationnelles,
- 0,25% HT si l'investissement est fait au travers de fonds ou d'autres entités de capital-investissement ainsi que dans des organismes de placement collectifs,
- 1% HT si l'investissement est fait au travers de fonds étrangers ou d'autres entités de capital-investissement étrangères.

En application de cette convention, au titre de l'exercice 2018, la charge relative à ces prestations enregistrée dans les comptes de Bpifrance Participations s'est élevée à 2 386 930,36 € HT.

Il est à noter que cette convention n'a pas pu être autorisée par votre Conseil d'Administration, tous les administrateurs étant « intéressés » tel que ce terme est visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce et donc privés du droit de vote du fait de la communauté totale d'administrateurs entre les deux entités.

**BPIFRANCE
PARTICIPATIONS**

*Rapport spécial sur les
conventions réglementées
Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2019*

8. Mandat relatif au back-up des opérations de marché

Partie cocontractante :

Bpifrance Financement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Nicolas Dufourcq

Nature et objet :

Convention signée entre Bpifrance Participations et Bpifrance Financement permettant à cette dernière de se substituer à Bpifrance Investissement pour la réception transmission d'ordres sur les marchés financiers autorisée par votre Conseil d'administration du 16 décembre 2015 (et approuvée par l'assemblée générale du 9 mai 2016).

Modalités :

Au titre de cette convention, Bpifrance Participation mandate Bpifrance Financement pour la transmission, sur les marchés financiers, des ordres relatifs à l'acquisition ou à la cession de tout type de titres financiers et à l'acquisition ou à la cession de tout type d'actifs financiers. La négociation sera réalisée par le département Marchés de la Direction des Opérations Finance (DOF) avec le concours du Middle Office de Bpifrance Investissement sur la base de relevés de décisions ou de comptes rendus établis par le Comité d'investissement, le Conseil d'administration ou le représentant légal de Bpifrance Participations, ou toute personne ayant reçu une délégation dans ce domaine.

Une rémunération forfaitaire de 20 000 € HT est due en cas d'activation des services de Bpifrance Financement.

Cette convention n'a pas eu d'effet financier sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

9. Convention de prestation de services dans le cadre de la conclusion par Bpifrance Participations de contrats financiers et instruments dérivés

Partie cocontractante :

Bpifrance Financement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Nicolas Dufourcq

**BPIFRANCE
PARTICIPATIONS**

*Rapport spécial sur les
conventions réglementées
Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2019*

Nature et objet :

Convention de prestation de services dans le cadre de la mise en place de contrats financiers et instruments dérivés par Bpifrance Participations soumise à l'autorisation de votre Conseil d'administration du 30 juillet 2015 (et approuvée par l'assemblée générale du 9 mai 2016).

Modalités :

Au titre de cette convention, Bpifrance Participations sera amenée à contracter des opérations sur des instruments dérivés (principalement des equity-swaps) et délèguera toute la gestion back-office et middle-office à Bpifrance Financement.

En application de cette convention, au titre de l'exercice 2018, la charge relative à ces prestations enregistrée dans les comptes de Bpifrance Participations s'est élevée à 40 975 € HT.

10. Pacte d'actionnaires relatif à la participation dans Orange

Partie cocontractante :

La République Française

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Administrateur représentant l'Etat

Nature et objet :

Nouveau pacte d'actionnaire relatif à la participation dans Orange signé entre Bpifrance Participations et l'Etat a pour objet la formalisation du concert existant entre Bpifrance Participations et la République Française du chef de leurs participations respectives dans Orange. Il a été autorisé par votre Conseil d'administration du 16 décembre 2015 (et approuvé par l'assemblée générale du 9 mai 2016).

**BPIFRANCE
PARTICIPATIONS**

*Rapport spécial sur les
conventions réglementées*

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2019*

Modalités :

- La durée de ce pacte d'actionnaires est de deux ans, renouvelable et sera caduc dès lors que les deux parties détiendront moins de 5% du capital et des droits de vote ;
- Le pacte prévoit une concertation préalable au vote des résolutions d'Assemblée générale : engagement d'échanger les points de vue respectifs et à rechercher une position commune sur les résolutions, sans toutefois que les parties ne soient tenues d'y parvenir ;
- L'instance de concertation aura aussi pour objet de permettre aux parties de se concerter sur leurs décisions de conversion de leurs titres Orange et de constater les déclarations à effectuer, notamment à l'Autorité des Marchés Financiers, au titre des obligations statutaires, légales ou réglementaires relatives au nombre ou au pourcentage de droits de vote qu'elles détiennent ;
- L'Etat assumera seul la responsabilité d'un franchissement à la hausse du seuil de pourcentage des droits de vote déclenchant une offre publique obligatoire.

Cette convention n'a pas eu d'effet financier sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

11. Contrat de prêt en cas de stress de trésorerie de Bpifrance Financement

Partie cocontractante :

Bpifrance Financement et Bpifrance SA

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Nicolas Dufourcq

Nature et objet :

Contrat de prêt signé entre Bpifrance Participations et Bpifrance SA d'une part et Bpifrance Financement d'autre part permettant aux premières de mobiliser de la trésorerie au profit de Bpifrance Financement en cas de difficultés avérées ou d'impossibilité de refinancement. Il a été autorisé par votre Conseil d'administration du 14 décembre 2016 (et approuvé par l'assemblée générale du 6 mai 2017).

Modalités :

Lorsque les conditions sont réunies, l'appel à la trésorerie disponible de Bpifrance SA et Bpifrance Participations se fera à l'initiative du Comité ALM de Bpifrance Financement et à destination des actionnaires de Bpifrance dans un délai maximum de 2 jours ouvrés après ledit Comité.

Les prêts consentis au titre de la Convention feront l'objet d'un décaissement en une seule fois uniquement et leur durée ne pourra excéder douze (12) mois. Le montant des prêts ne pourra excéder la somme des avoirs bancaires de Bpifrance Participations détenus deux jours ouvrés avant la date de mise à disposition des fonds, en pleine propriété, non gagés et disponibles auprès d'établissements bancaires, de la Caisse des dépôts ou de l'Agence France Trésor. Une réserve de sécurité d'au moins 500 millions d'euros sera également déduite.

Les fonds prêtés porteront intérêt au taux de l'EONIA, auquel s'ajoutera un spread moyen de refinancement de Bpifrance Financement de 3 mois.

**BPIFRANCE
PARTICIPATIONS**
*Rapport spécial sur les
conventions réglementées
Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2019*

Le rythme de remboursement de ces facilités sera décidé après concertation des parties à la convention.

La convention a été signée le 21 décembre 2016, pour une durée de cinq (5) ans.

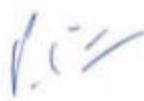
Cette convention n'a pas eu d'effet financier sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 7 avril 2020,

Les Commissaires aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT**

Pierre Clavié

 2020.04.08
10:56:12
+02'00'

MAZARS

 2020.04.08
15:43:41 +02'00'

Jean Latorzeff

 Signature
numérique de
Matthew BROWN
Date : 2020.04.08
11:46:17 +02'00'

Matthew Brown

10. ANNEXES :

ANNEXE 10.1 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2019

Filiales et participations (en K€)	Informations financières													
	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue en pourcentage	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfices ou pertes du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Date de clôture ou d'arrêt intermédiaire des comptes sociaux			
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations représentant au moins 1% du capital de la société														
Filiales françaises (plus de 50% du capital détenu)														
FSI-PME PORTEFEUILLE	Siren 492 670 260	27 av du GI Leclerc - 94710 Maisons Alfort	(1)	2 290 640	-	100,0%	2 249 402	2 249 402	-	-	-	(8 060)	2 566	31/12/2019
Lion Participations	Siren 632 013 843	27 av du GI Leclerc - 94710 Maisons Alfort	(1)	562 409	1 226 060	100,0%	1 874 741	1 874 741	-	-	-	83 760	87 736	31/12/2019
Bpifrance Investissement	Siren 433 975 224	27 av du GI Leclerc - 94710 Maisons Alfort	(1)	20 000	28 058	100,0%	165 289	165 289	-	-	193 636	15 800	16 000	31/12/2019
Bpifrance International Capital	Siren 504 586 363	27 av du GI Leclerc - 94710 Maisons Alfort	(1)	355 415	(3 326)	100,0%	354 131	354 131	-	-	1 916	(51 428)	-	31/12/2019
Participations dans des sociétés françaises (10 à 50% du capital détenu)														
Eutelsat Communications	Siren 481043040	70 rue Balard - 75015 Paris	(2)	232 800	2 107 800	19,8%	900 823	666 595	-	-	1 321 100	340 400	58 501	30/06/2019
Vallourec	Siren 552142200	27 av du GI Leclerc - 92100 Boulogne Billancourt	(2) (3)	915 976	915 105	14,6%	694 262	187 548	-	-	2 109 000	(167 180)	-	30/06/2019
B - Renseignements globaux concernant les filiales et les participations représentant moins de 1% du capital de la société														
Filiales (plus de 50% du capital détenu)							55 792	45 397	-	-			-	
Participations (10 à 50% du capital détenu)							1 246 471	809 226	73 981	-			7 604	



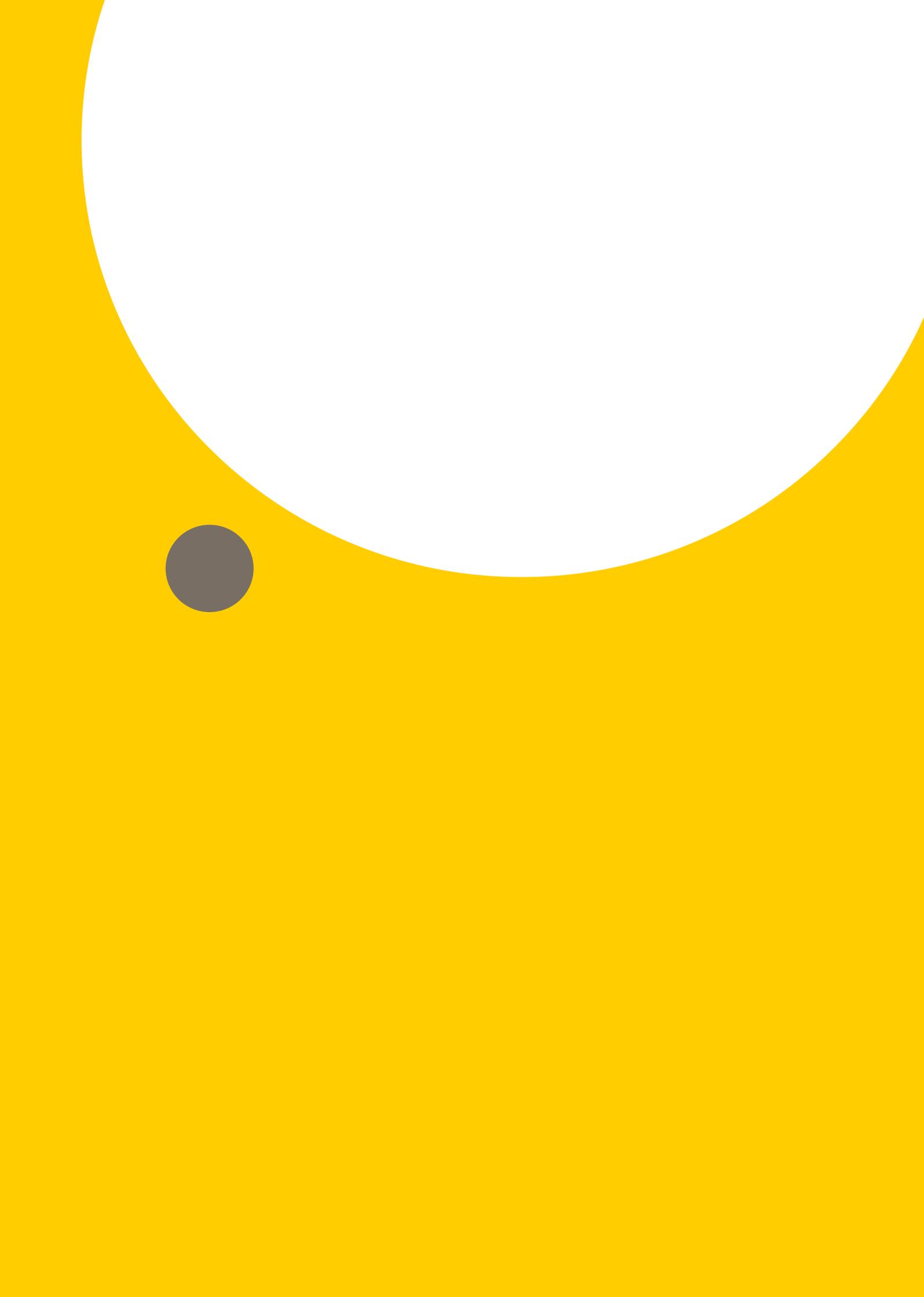
ANNEXE 10.2

(A) PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	1 309 338 455,85
Report à nouveau	96 601 336,89
Soit un solde disponible de	1 405 939 792,74
Dotations à la réserve légale	65 466 922,79
Soit un bénéfice distribuable de	1 340 472 869,95
<i>Distribution d'un acompte sur dividende (environ 0,06 € par action)</i>	150 000 000,00
<i>Distribution du solde du dividende (environ [] € par action)</i>	[]
Soit un dividende de (environ [] € par action)	[]
Dotations aux autres réserves	[]
Dotations au report à nouveau	[]
Total du report à nouveau après affectation du résultat	[]

(B) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 ARRETEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE LE 15 MAI 2020

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	1 309 338 455,85
Report à nouveau	96 601 336,89
Soit un solde disponible de	1 405 939 792,74
Dotations à la réserve légale	65 466 922,79
Soit un bénéfice distribuable de	1 340 472 869,95
<i>Distribution d'un acompte sur dividende (environ 0,06 € par action)</i>	150 000 000,00
<i>Distribution du solde du dividende (environ 0,11 € par action)</i>	265 000 000,00
Soit un dividende de (environ 0,17 € par action)	415 000 000,00
Dotations aux autres réserves	-
Dotations au report à nouveau	925 472 869,95
Total du report à nouveau après affectation du résultat	925 472 869,95



bpifrance

Bpifrance Participations

Société Anonyme à Conseil d'Administration

Au capital de 15 520 406 597,81 €

509 584 074 RCS Créteil

Siège social

27-31, avenue du Général Leclerc

94710 Maisons-Alfort Cedex

Tél : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01

www.bpifrance.fr